

Est-ce la fin de la Confédération ?

DU MÊME AUTEUR

Historique de la Congrégation de Notre-Dame de Québec. Québec, 1903.

La Fédération des catholiques manitobains. Saint-Boniface, 1913.

Le Conflit des races au foyer. Edmonton, 1919.

L'École obligatoire. Québec, 1919.

La Formation classique — Nos vieux auteurs. Québec, 1921.

L'Obsession en politique — L'Esprit de Parti. Montréal, 1935.

Manuel de prononciation française. Montréal, 1931.

Est-ce la fin de la Confédération ?

PAR LE

P. THÉOPHILE HUDON, S. J.

Avec préface

par le P. Louis Lavoie, S. J.



MONTREAL

IMPRIMERIE DU MESSAGER

4260, RUE DE BORDEAUX, 4260

1936

Imprimi potest :

Adélard DUGRÉ, S. J.

Praep. Prov. Can. Inf.

Nihil obstat :

Louis C. DE LÉRY, S. J.

Cens. dioc.

Montréal, le 20 juin 1936

Imprimatur :

† Em.-A. DESCHAMPS, V. G. *Év. de Thennesis*

Aux. de Montréal

À SES ANCIENS ÉLÈVES
L'AUTEUR
DÉDIE CE MODESTE TRAVAIL
EN SOUVENIR
DES ANNÉES DE LABEUR INTENSE.

Préface

Pourquoi faut-il des préfaces aux bons livres ? Les belles têtes gagnent à n'avoir pas de chapeau. On ne braque pas de verres fumés devant des yeux sains. Et... qui lit encore les préfaces ? En écrire reste quand même un aimable devoir, accepté sans peine, car l'occasion s'offre, qui ne s'était guère présentée, d'être une fois gracieux publiquement pour un auteur et un ami qui le fut toujours.

On pourrait se demander ce que je viens faire dans cette histoire du déménagement de la Confédération. La serviette imposante que l'on a coutume de me voir sous le bras ne regorge pas de littérature ni de haute politique ; le seul grade qu'elle m'a permis de décrocher, c'est celui de maître ès chinoiseries ¹.

1. Le R. P. Louis Lavoie, S. J., d'abord missionnaire en Chine, s'occupe de la rédaction du *Brigand*.

C'est sans doute à ce titre que je dois l'honneur de ma première et dernière préface.

Des chinoiseries ? Au cours du présent ouvrage, vous en verrez défiler, prestement, tout un imposant cortège. Elles ont été collectionnées, puis montées par l'auteur. Son œil malin sait depuis longtemps où niche la denrée. Sa main, fort adroite, moins maligne que l'œil, les a manipulées avec beaucoup d'attention, avec une respectueuse bonhomie. Si, quand même, elles se présentent avec quelques éraflures, pardonnez. Il y en avait tellement ! Comment l'auteur alors aurait-il pu empêcher que, dans leur bastingue, elles ne se cognassent ?

Ce n'est point pourtant que je veuille laisser entendre que le R. P. Théophile Hudon tourne ici au professeur de danse. Fidèle à sa voie, il reste aujourd'hui comme hier professeur, mais professeur d'histoire du Canada, et professeur difficilement surpassé en la matière. Les murs trop restreints de son ancienne classe de rhétorique

s'écroulent aujourd'hui et sa leçon s'en va jusqu'à vous. C'est un bonheur. Écoutez-la.

Les beaux rêves sont beaux. La jeunesse en fait de superbes. Il serait cruel de souffler dessus. Faisons mieux. Disons aux maîtres qui mènent cette jeunesse: Aux heures de parade (tous les jours, ce serait trop), faites claquer devant les jeunes la fierté des plus fiers drapeaux, très fort, très haut, jusque dans la région des nuages, brume docile, toujours prête à épouser les formes héroïques que leur prêtent l'imagination et les yeux qu'on fatigue à force de regarder par là.

A côté des beaux rêves, rien pourtant ne sied comme la sagesse. Aux jours anciens, pour la garde de la cité, les sages restaient assis aux portes d'Israël, cependant que les cortèges battaient la campagne et faisaient des entrechats devant l'arche. Israël n'a plus de portes. Quand la montée des étendards semble piquer trop droit vers la stratosphère, il reste quand même un sage ici ou là, et cela va très bien dans le paysage.

Et c'est ainsi que je surprends le vieux maître d'histoire, comme pour se donner l'illusion chère que ses anciens sont restés jeunes comme lui et qu'il les a encore là sous la main, je le surprends, dis-je, en train de préparer une de ces brillantes séances académiques dont il eut le secret. « Faut-il, oui ou non, sortir de la Confédération et déménager dans la Laurentie?... Qui veut prendre la défense de l'affirmative? Vous? Très bien. Et pour la négative? Vous? Vous n'êtes pas très fort, mais je vous aiderai. Voici, je vous fournis des paquets d'arguments. Utilisez... »

Le présent livre est tout entier dans cette fiction. Et l'on en sort heureux de voir que l'éminent professeur, comme un sage en Israël, après avoir confié la défense de la négative à ses meilleurs élèves, les a chaleureusement aidés. Aussi les applaudissements des confrères et de l'auditoire, acclamant le camp victorieux, fusent-ils chaleureux et unanimes; ils disent combien

persuadés nous sommes tous qu'il faudra bon nombre encore de générations ovines avant que le petit mouton de nos Saint-Jean-Baptiste puisse bêler en laurentien bien franc.

Noble tâche que celle du vrai professeur d'histoire. Elle ouvre les plus vastes horizons aux meilleurs appétits de l'idéal. Puis, à temps, elle ramène l'essor des vols. Elle le ramène vers les sages régions des devoirs sacrés mais précis qui, si on les embrassait avec amour, tous, suffiraient à nous rendre très beaux, sans changer autre chose à ce que nous sommes aujourd'hui.

Ce tempestif rappel n'empêche personne de tendre tous les yeux qu'on voudra vers l'heure incertaine où tout, et dans notre histoire et dans la marche du monde, nous dira que la Providence veut nous atteler à une autre charrue.

Quand on vieillit, on tient à ses petites manies. Que les parades continuent, si elles le veulent, à se prendre au sérieux, à chercher, dans le flamboiement des torches, la

tête royale sur quoi déposer avec ferveur une couronne en papier d'étain; mais, c'est peut-être manie, qu'on nous laisse notre petit espoir d'être enterrés, même si Dieu nous laissait vivre après 1948, avec notre vieille peau de Canadien.

Pour ne pas vous laisser, au début d'un livre plein de vie, sur une image aussi mourante, laissez-moi terminer en vous confiant les inquiétudes d'un ami, hanté par certains détails d'organisation de notre futur royaume. La Laurentie comprendrait des provinces comme la Mauricie, la Chaudièracie, la Montmorencyie, la Kamouraski; jusque-là, ça va bien. Mais comment cuisiner la Beauce pour la tourner en scie? Connaissant mieux que lui les mœurs et le langage pittoresques de cette belle région, je suggérerai à l'ami éperdu qu'on pourrait proposer la Jarretnoirie ou, si ça ne passait pas, la Beauce-icitte.

I

Coup d'œil préliminaire

Préoccupations de l'heure présente

Par le temps qui court, par suite de la crise, bien des gens sont en disponibilité. Ils ne savent trop que faire pour occuper leurs loisirs forcés. Ils se sont lancés dans le journalisme: de là ces feuilles qui pullulent où on agite toute sorte de problèmes, où l'on remet en question des vérités élémentaires et des principes jusqu'ici admis comme certains ou évidents.

Leur bonne foi, je suppose, est entière, leurs intentions, droites. Peut-être manquent-ils de pondération, sont-ils courts d'expérience, oublient-ils les réalités.

Ils ont beau jeu à proposer leurs solutions catégoriques, puisqu'ils ne sont pas personnellement responsables de leur application. S'ils avaient à faire passer

dans la pratique leurs décisions tranchantes, qu'ils confient volontiers aux typographes, ils en viendraient vite à s'apercevoir qu'il est malséant de condamner en bloc le passé, de citer à leur tribunal éducateurs, sociologues, économistes, politiques qu'ils traitent en petits garçons et qu'ils somment de se mettre à leur suite.

Ignorent-ils que les maîtres du pouvoir, quels qu'ils soient, sont loin d'exécuter tout ce qu'ils veulent ? Encore un coup, s'ils mettaient la main au gouvernail, ils se verraient contraints de remiser leurs chimères ou d'ajourner leurs projets mirifiques.

Parmi les opinions du jour, il en est qui concernent l'avenir du Canada, ou envisagent, pour le Québec, un changement d'orientation.

État de la question

Les délégués des provinces canadiennes, de concert avec des représentants du gouvernement fédéral, ont mis récemment à l'étude certains amendements à l'Acte britannique de l'Amérique du Nord.

Nous n'avons pas l'intention de les discuter. D'autres se sont chargés de les examiner: plusieurs articles fort remarquables ont été publiés à ce sujet.

Au lecteur compétent de se prononcer ¹.

D'autres questions se sont greffées sur celles de la Confédération. Depuis quel-

1. En juillet 1935, j'avais demandé à un ami que je savais favorable au maintien de la Confédération de présenter à une revue de Montréal un article à ce sujet. Il m'assurait — il est naturellement indulgent — qu'il avait trouvé l'article intéressant. A quelques jours de là, il m'avertissait que la revue avait « l'intention de publier » mon article sur la Confédération, dans son prochain numéro. Mon ami fut bien surpris d'apprendre que le travail brillait par son absence. Informations prises, on fit savoir que le manuscrit avait été perdu! Comme je n'avais pas eu la précaution de conserver copie, je me trouvai bien embarrassé. J'ai dû, après un long délai, me décider à le refaire et même à l'amplifier.

ques années se manifestent des opinions qu'il importe d'étudier. Elles concernent notre province: il s'agit de ses griefs, justifiés ou non.

Une vague de mécontentement déferle sur le Québec.

Des plaintes, des récriminations, des protestations s'élèvent véhémentes. Des campagnes de presse ont été amorcées.

Au dire de plusieurs, la Confédération aurait été un piège: elle provoquerait maintenant de cruelles déceptions. A l'heure présente s'accuseraient des lacunes. Comme les lézardes s'élargissent, de toute évidence, il serait grand temps de sonner l'alarme.

* * *

Il se peut que surgisse aux États-Unis une révolution qui bouleverserait tout, de fond en comble; le Canada pourrait être entraîné dans le tourbillon.

Que survienne le démembrement de la république voisine, cela entre dans le

domaine des choses possibles, encore que nous n'en sachions rien, que nous n'en puissions rien savoir.

Que s'opère une nouvelle répartition des limites géographiques à l'intérieur du Canada, il n'y aurait là rien d'étonnant.

Si nous étions menacés d'une dictature, selon toute vraisemblance, ce pourrait être un Anglais qui en serait le chef. Qui affirmera que des Canadiens-Français n'emboîteront point le pas ? Un bon nombre, dans l'Alberta, n'ont-ils pas opté pour le parti du Crédit social ?

Pareilles commotions ne paraissent pas devoir arriver à une date déterminée : elles surviendraient, les unes ou les autres, selon plusieurs qui n'en savent pas plus que nous à ce sujet, à des échéances plus ou moins lointaines.

Nous pourrions être surpris et voir se déchaîner plus tôt qu'on ne croit des cataclysmes effarants.

Quand et comment s'y préparer ? Je laisse la réponse à d'autres mieux éclairés que moi.

Tout ceci est le secret de l'avenir.

Aux yeux de quelques journalistes impatients d'en venir à une solution immédiate, il faut que sur l'heure le Québec sorte de la Confédération canadienne et proclame son indépendance. Demain sera inaugurée sur les bords du Saint-Laurent une seconde république française. D'autres ajournent la solution à trente ans. Quelques-uns posent comme limite un siècle. Dans ce cas, nous avons le temps d'y penser.

Pesons le pour et le contre : examinons les arguments qui militent en faveur de ces hypothèses ou les raisons qui pour le moment les rendent impraticables.

C'est à ce sujet que seront consacrées les pages qui vont suivre.

Les uns incriminent la majorité anglo-saxonne: parce que la plus forte, elle aurait empiété, consacré maints dénis de justice, tandis que les autres accusent la minorité française d'avoir manqué de courage, de vigilance, de perspicacité.

Il s'agirait de remédier à ces abus, de réparer les erreurs des auteurs de la Confédération.

Tous sont loin de s'entendre quant à la solution.

Une première opinion propose de préparer des amendements sauveurs, quitte à les faire ratifier par Westminster.

Une autre préconise le maintien intégral de la constitution actuelle et soutient qu'il est possible de lui faire donner un meilleur rendement.

Une troisième opinion met en avant le projet d'un Québec en dehors de la Confédération, mais sous l'allégeance de l'Angleterre.

Enfin, une dernière parle de l'indépendance totale, d'ériger sur les bords du Saint-Laurent un État français.

*
* * *

J'avais résolu de m'en tenir à l'examen de ces opinions. Après réflexion, j'ai cru, pour être plus complet, qu'il ne serait pas inutile d'envisager d'autres points connexes qui touchent au problème général, soit, par exemple, l'annexion aux États-Unis, l'assimilation des Canadiens-Français à la majorité anglaise, ou encore l'association des deux races tant que durera la Confédération.

En vue encore de couvrir tout le terrain et de mettre le lecteur à même de mieux formuler son jugement, on a permis à des voix dissidentes de présenter des assertions qui peut-être ne cadrent pas avec les idées de l'auteur. Il y a là des nuances. Ici ou là, plutôt que d'affirmer, on a suggéré.

Un regard sur le passé

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il ne semble pas inopportun de jeter un rapide coup d'œil rétrospectif sur le passé, de mesurer les étapes parcourues de 1763 à nos jours.

Depuis le traité de Paris, le progrès vers une somme de libertés plus grandes a été continu. Si cette marche en avant a rencontré des oppositions, si elle a été traversée par des reculs ou des arrêts, elle n'a pas cessé pour autant de progresser.

La Constitution de 1774 était un progrès: un progrès, celle de 1791; progrès, le régime de l'Union, grâce à Lafontaine et Baldwin; progrès, la Confédération, puisque le Québec, à cette époque, se trouvait avoir conquis une autonomie, relative, il est vrai, mais réelle.

Reconnaissance, à la suite de luttes dures et persévérantes, de la liberté religieuse et civile, de l'usage de la langue française; concession définitive de notre code et de nos traditions, système scolaire indépendant, organisé selon nos vues. Universités, collèges, couvents, écoles de toutes catégories: tout cela, chèrement acheté, mais quand même obtenu.

*
* *

Si nous devenions indépendants, rien ne serait changé quant à la liberté religieuse: nous possédons nos coudées franches quant à la nomination des évêques, à l'érection des paroisses, à l'organisation du culte. Aucun pays ne peut se réclamer d'une plus complète latitude.

Nous avons la haute main sur nos universités, nos collèges, nos écoles: nous les organisons à notre gré. Sur ce point encore, nous n'avons rien à envier aux autres nations.

Il est vrai qu'une indépendance complète ferait naître et grandir la fierté qui ne va pas chez nous sans quelques tares. L'orgueil national s'accuse avec des excès choquants chez l'Anglais, l'Allemand, le Français, l'Américain. Les petits peuples semblent mieux concilier le sentiment national avec la modération, comme la Belgique, la Hollande, la Suisse. Il en va de même pour nous.

Il serait sans doute fort intéressant d'envisager les avantages que nous aurait procurés l'indépendance, si, par hypothèse, nous eussions été émancipés à la fin du XVIII^e siècle ou au commencement du XIX^e. Ce seraient des réflexions platoniques. En faisant cette supposition, on peut encore se demander s'il eût été possible de maintenir cette indépendance, si l'annexion eût pu être évitée. Le Maryland, dans la pensée de son fondateur, lord Baltimore, devait être un État catholique. Qu'en est-il résulté ?

Un point noir

Nous sommes parvenus à vaincre, à surmonter les obstacles, malgré nos divisions.

Nos divisions, voilà le point noir.

L'énumération de nos querelles religieuses, de nos chicanes politiques montrerait que la zizanie a, chez nous, sévi à l'état endémique. Manie de dénigrer les hommes publics, de les vouer au mépris, de les placer au bas de l'échelle dans nos réprobations. Il suffirait de citer les kyrielles d'injures dont les chefs ont été abreuvés, à commencer par Papineau et Lafontaine, en continuant par Cartier et Mercier, en finissant par Laurier et Bourassa.

Quel contraste entre les diatribes de naguère et les appréciations sereines ou claironnantes de maintenant, voire les

dithyrambes, un jour de Saint-Jean-Baptiste.

Ces bisbilles, ces querelles, ces chicanes sans cesse renaissantes, au cours de notre histoire, sous le régime français aussi bien que sous la domination anglaise, donnent à réfléchir : conflits religieux, conflits politico-religieux, conflits politiques ou nationaux se succèdent sans interruption. Leur seule mention décèle d'abondance notre mentalité normande !

Il paraît que cet esprit de contestation fait partie de notre tempérament. Il est à présumer que notre individualisme n'est pas à la veille de disparaître.

Nos divisions crèvent les yeux.

Prenons garde d'en créer de nouvelles.

Que cet avertissement soit présent à l'esprit, au cours des pages qui vont suivre.

II

Amendements à la charte

Une première hypothèse

Un certain nombre prônent le recours à Westminster, ce à quoi d'autres s'opposent. Ces derniers prétendent que ce serait ouvrir la porte à de nouvelles et dangereuses interventions, qu'il vaut mieux respecter et faire respecter le contrat consenti à Québec, qu'il est préférable d'appliquer la lettre de la constitution et d'en comprendre l'esprit. Il est, sinon certain, du moins fort probable que sans l'attitude des délégués bas-canadiens on eût voté l'Union législative. George Brown, John-A. MacDonald, partisans de cette dernière, se rallièrent au projet de la Confédération à cause de notre opposition.

D'après ceux qui s'opposent à courir le risque de réclamer des amendements, s'engager dans cette voie conduirait loin. On pourrait être surpris par des modifi-

cations inattendues, par le rejet, au dernier moment, de mesures essentielles. Il y aurait danger de se perdre dans le maquis des subtilités diplomatiques ou judiciaires, où se glissent souvent les pires erreurs, sous le masque d'une apparente équité. Certaines décisions du Conseil privé laissent à penser. L'auguste tribunal ne s'est pas gêné avec Québec, lorsqu'il a attribué le *littoral* (!) du Labrador à Terre-Neuve.

En contemplant sur les nouvelles cartes la stupéfiante échancrure qui dévore l'Ungava au bénéfice de Terre-Neuve en banqueroute, nous apprendrons à conjuguer au futur notre devise « Je me souviens » et désormais nous dirons: « Je me souviendrai. »

Si les illustres juges du Conseil privé se sont leurrés eux-mêmes en s'accommodant d'apparences qu'ils estiment plausibles, ils se trompent s'ils croient que nous acceptons d'être leurs dupes.

A ces objections, les tenants des amendements répondent qu'il ne s'agit pas de brusquer les choses, mais de procéder par étapes, d'obtenir graduellement des concessions successives, d'arriver à des ententes définitives.

Ici pourraient être énumérées quelques-unes des réformes à envisager, et celles qui concernent toutes les provinces et celles qui regardent le Québec.

Quant à ces dernières, on ne doit pas s'attendre que les provinces anglophones vont prendre les devants. C'est au Québec qu'il appartient de se pourvoir, de se défendre, de prendre l'offensive. Il y faudra du temps.

C'est la leçon qui se dégage de l'histoire d'Angleterre: on fait appel à l'opinion, on l'ébranle, on l'émeut, on la conquiert. Vient un jour où le fruit à maturité tombe de lui-même. Ainsi en a-t-il été de l'émancipation des catholiques anglais, du *Home Rule* irlandais.

Dans cette question des amendements, ses protagonistes nous avertissent que les nations et les gouvernements sont en perpétuelle évolution.

Des influences contraires se disputent la suprématie.

Par exemple, à Rome c'est le peuple et le sénat qui se heurtent; en Angleterre, la Chambre des communes bat en brèche la Chambre des lords; aux États-Unis, Washington et les états fédérés entrent en lutte; au Canada, Ottawa et les provinces sont en conflit.

D'abord, la lutte pour l'équilibre momentané, suivi du triomphe d'un parti sur l'autre.

*
* * *

Aux États-Unis, où chacun des états se prétend souverain, le Congrès est impuissant à empêcher tant de lois incohérentes, contradictoires, édictées par les législatures locales. Impossible quasi de se retrouver dans ces labyrinthes.

Sous ce rapport, le Canada est mieux partagé. L'équilibre, entre Ottawa et les provinces, semble plus justement établi. La lutte existe quand même: le gouvernement central tend à accaparer, les législatures provinciales inclinent à restreindre l'autorité fédérale et à obtenir pour elles-mêmes une plus large liberté d'action.

III

Le statu quo

Autre attitude

C'est au tour des partisans du *statu quo* d'intervenir.

Ils ne se contentent pas de formuler les objections citées plus haut; ils estiment que sans recourir à l'intervention de la métropole, on peut, on doit essayer de tirer le meilleur parti possible du pacte fédératif.

Ils soutiennent que si nous sommes descendus si bas, c'est notre faute. A nous de réparer nos bévues.

Les brèches à l'autonomie provinciale seraient imputables à notre faiblesse, à notre incurie, à moins qu'il ne faille les attribuer à l'intolérance et à l'esprit de domination de nos rivaux.

On a fait grief aux constituants de la Confédération de n'avoir pas assuré la sécurité des minorités.

Le reproche n'est pas chimérique, quoique les droits de ces minorités, garantis par les constitutions fédérale et provinciales en vertu de législations antérieures à 1867, aient été violés, en dépit des auteurs de la Confédération et malgré de précises stipulations, droits foulés aux pieds plus tard, et cela sans vergogne.

Les injustices dont souffrent les Canadiens-Français quant aux écoles en dehors de la province ne disparaîtraient pas par le fait de l'indépendance du Québec. A ce point de vue, il n'y aurait rien de changé.

Il n'est pas sûr que les décisions du Conseil privé n'aient pas contribué à embrouiller des causes très claires par elles-mêmes.

Quoi qu'il en soit de ces questions scolaires, on notera que la situation s'est améliorée dans le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, pour ne citer que ces deux provinces.

Les succès obtenus jusqu'ici en présagent d'autres.

*
* *
*

On doit comprendre, ici, dans quel sens est employée l'expression du *statu quo*. Il ne s'agit pas d'immuabilité absolue, mais simplement du refus de recourir à Londres, sans pour cela se récuser à toute amélioration.

Si l'accord se faisait au sujet des réformes à envisager, les fervents du *statu quo* voudraient que, sans modifier de façon essentielle la constitution qui nous régit, on travaillât à obtenir un meilleur rendement, soit par l'acquiescement du pouvoir central, à Ottawa, soit par des concessions consenties par les provinces en faveur du Québec et de ses alliés, soit encore par une entente à l'amiable entre les parties intéressées, soit par le recours aux tribunaux. Ainsi pourrait-on obtenir satisfaction.

A titre d'exemple, n'a-t-on pas réparti de façon plus équitable les subsides qu'Ottawa devait verser à l'Ontario et au Québec ?

Il avait été statué que la somme des subsides pour Ontario et Québec serait basée sur le recensement de 1865 et resterait la même, malgré l'augmentation de la population, partant, malgré l'augmentation des dépenses, tandis que pour les autres provinces le chiffre des subsides serait modifié à chaque recensement décennal. Cet arrangement confinait à l'absurde. Grâce aux revendications venues du Québec, l'uniformité a été consentie et toutes les provinces se sont trouvées sur un pied d'égalité.

Cet exemple démontre que si l'on réclame, après avoir bien établi ce que l'on veut, il est possible, sans toucher à l'acte de la Confédération, d'exiger un redressement.

Un point d'appui

Et voici un argument qu'apportent les défenseurs du *statu quo*. Nous aurions en main l'arme de notre système de représentation. En l'étudiant, l'on constate qu'il n'est pas si déraisonnable, qu'au contraire il peut servir de tremplin à nos revendications.

On sait que le chiffre de soixante-cinq députés sert de base à fixer celui des autres provinces. En divisant par 65 le chiffre total de la population québécoise, on trouve un quotient qui devra servir de diviseur aux autres provinces.

Que notre population augmente, et c'est le nombre des députés des autres provinces qui est réduit. Il s'agit, dans ce cas, pour les neuf provinces, d'une proportion de un à huit.

Dans l'hypothèse de notre avance démographique — et jusqu'à ce jour, c'est un fait — nous disposons d'une emprise plus forte au service de nos réclamations.

Les lois de l'immigration

Notre influence s'affirme davantage si nous tenons compte des lois de l'immigration. D'abord, l'immigration — c'est un fait d'expérience — tend un jour ou l'autre à s'arrêter. Un temps vient où, les meilleures terres et les fermes les plus accessibles étant occupées, il s'ensuit le résultat que nous venons de mentionner.

De fait, l'immigration se ralentit, si bien que la députation des Maritimes aussi bien que celle d'Ontario ont déjà été amputées de plusieurs sièges. N'importe qui constatera par lui-même la vérité de cette assertion.

On peut même, à l'aide des recensements décennaux, établir ce que j'oserais appeler les lois de l'immigration au Canada.

Tout d'abord se dessine un mouvement de submersion. Dans une région donnée, par exemple, au Nouveau-Brunswick, dans l'Ontario, bondissent des flots d'immigrants qui noient les îlots français. Ceux-ci semblent disparus.

C'est le premier temps.

L'immigration s'affaisse ou s'arrête tout à fait, et alors la population se stabilise. On constate qu'il y a en présence deux groupes de force inégale, le groupe anglais et le groupe français.

C'est le second temps.

Chacun de ces groupes grandit, alimenté par ses propres ressources; mais l'on ne tarde pas à constater que le plus faible, le nôtre, augmente plus vite.

C'est le troisième temps.

Un peu plus tard, ainsi qu'on peut le vérifier dans plus d'un comté du *Dominion*, le bloc anglais commence à s'effriter, tandis que le groupe français continue à croître.

C'est le quatrième temps.

Soit que les forces naturelles agissent, soit que les Anglais tendent à fuir le voisinage des Français, on assiste à la décroissance du groupe anglais, pendant que l'autre s'affirme de plus en plus compact.

C'est le cinquième temps.

Il arrive alors, ce qu'il était facile de prévoir, et ce que l'on voit se réaliser sous nos yeux, que le groupe français conquiert la majorité.

Voilà le dernier temps.

C'est ce qui est arrivé dans maintes régions du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, des Cantons de l'Est.

*
* *

Au Manitoba, le second temps est dépassé.

En ce qui regarde l'Alberta et la Saskatchewan, on arrive, sans doute, à la fin du premier temps, d'autant qu'ac-

tuellement l'immigration est enrayée par Ottawa. Le calcul ne s'applique peut-être pas avec la même rigueur aux provinces de l'Ouest, parce que s'y sont établis des émigrés de l'Europe centrale, laborieux, économes, prolifiques et qui tiennent tête à l'expansion canadienne.

*
* *

Apparemment, cette immigration s'accomplit au détriment des Canadiens-Français, bien qu'elle soit, c'est probable, à l'avantage du Canada tout entier. Cependant, il y a un autre côté à la question: outre que nous restons et resterons maîtres du Québec et cela de plus en plus, il y a justement une immigration française du Québec en dehors de ses frontières. Elle contrebalance quand même le flot des étrangers, nouveaux venus au Canada.

Cette expansion des nôtres est telle que, sans elle, les recensements décennaux accuseraient un déficit général pour

l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, mais, grâce à ces vagues françaises, on note pour ces deux provinces une augmentation quant au total.

Voilà certes des contrepoids qui peuvent faire pencher un plateau de la balance en notre faveur.

*
* * *

Nous constituons une force française avec laquelle il faut compter. Aussi, une force catholique dont bénéficient les catholiques d'autre origine. Au point de vue politique, si ces derniers disposent d'un vote considérable, ils n'ont nulle part, dans aucun comté, une majorité qui leur ouvrirait le Parlement. A ce point de vue, ils dépendent de nous. C'est nous qui représentons la plus grande force de l'Église au Canada.

IV

Sécession du Québec

Nouvelle orientation

Quant à la sécession du Québec, en supposant que soit réservée l'allégeance à l'Angleterre, il semble que certaines considérations s'appliquent aussi à l'indépendance de la province. C'est pourquoi il sera question, en premier lieu, des deux hypothèses.

Tout d'abord, quelle serait l'attitude probable de l'Angleterre devant notre mise en demeure d'accepter notre sécession ou notre indépendance ?

Les tenants de la sécession ou de l'indépendance répugnent à l'hégémonie anglo-saxonne. Si les Anglais ne sont pas très populaires auprès de nous, ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Leurs procédés, pour dire le moins, manquent à notre égard de courtoisie ¹.

1. Voir *le Droit* du 9 mars 1934, « Susceptibles », par Touchatout.

Quel que soit le choix qui serait fait, soit sécession, soit indépendance, il est à présumer que l'Angleterre aurait son mot à dire.

Attitude de l'Angleterre

Peut-être rencontrerions-nous en Angleterre une condescendance que maints Anglo-Saxons du Canada sont loin d'envisager. Pour eux, la question ne se pose même pas. S'il arrivait qu'ils examinassent nos demandes, ce serait pour déchaîner une tempête de protestations. Prenons garde qu'il est dangereux d'agiter à la légère cette brûlante question. En tout cas, l'Angleterre serait contrainte de se prononcer entre des prétentions rivales, les nôtres et les leurs. Il n'est pas sûr que l'Angleterre inclinerait en notre faveur, à l'encontre des résistances de la majorité.

*
* * *

On alléguera peut-être que si l'Angleterre nous a consenti des concessions qui touchent la religion et les libertés poli-

tiques, elle irait jusqu'à la concession ultime de la sécession ou de l'indépendance.

En somme, à tout prendre, elle s'est montrée de plus en plus favorable à une émancipation graduelle. Le fait est là : pour nous, comme pour l'Australie et le Sud-Africain, l'Angleterre a dépassé en largeur d'esprit les autres nations européennes qui possèdent des colonies, y compris la France et la Hollande.

Des hommes d'État anglais ont même, à plusieurs reprises, prôné l'abandon à elles-mêmes des colonies.

Peut-on présumer, d'après ces données, que l'Angleterre ferait écho à nos propositions ?

Il est vrai que l'Angleterre favorise de plus en plus l'autonomie des colonies qu'on appelle les nations sœurs.

Il est vrai aussi que les Canadiens-Français profitent comme les autres de l'émancipation qui s'annonce de plus en

plus libérale. Mais, en voulant aller plus loin, en se décidant à faire bande à part, est-ce que les champions de la sécession ou de l'indépendance ne limitent pas outre mesure, ainsi que les en accusent les Anglo-Saxons de tout poil, leurs horizons ? Ça n'est pas à dire que notre assujettissement relatif doive durer toujours. Mais il s'agit, pour le moment, de considérer la situation présente.

Quoi qu'il en soit, si l'Angleterre était mise en demeure de se prononcer, qu'arriverait-il ?

Selon toute vraisemblance, elle s'opposerait à l'un et à l'autre projet.

Quant à la sécession, probablement renverrait-elle la solution au gouvernement fédéral, ainsi que la chose est arrivée pour l'Australie où l'un des états du *Commonwealth*¹, mécontent de sa situation dans la fédération, s'est adressé

1. L'Australie occidentale.

à l'Angleterre afin de faire cavalier seul, tout en continuant à reconnaître la suzeraineté de l'autorité impériale. Cette demande a été référée au gouvernement fédéral australien.

*
* *

S'il s'agissait de l'indépendance pure et simple du Québec, il est à présumer que l'Angleterre s'y opposerait ouvertement.

Et alors, que pourrions-nous faire ?

Il ne resterait, sans doute, qu'à envisager la guerre où se coaliseraient Londres et Ottawa.

L'Angleterre, qui est passée maître dans l'art de fabriquer l'opinion, ne manquerait pas de nous accuser de rébellion.

Serions-nous prêts à confier notre cause au sort des armes ?

* Posons cette autre question.

L'Angleterre a-t-elle cédé une parcelle de son empire ?

Bien qu'elle ait concédé l'autonomie au Canada, à l'Australie, au Sud-Africain, bien qu'elle songe à établir le régime parlementaire aux Indes, bien qu'elle concède à l'Égypte une indépendance apparente, il n'en demeure pas moins que, si sa domination change de figure, elle persiste quand même.

L'attitude du gouvernement fédéral et des provinces

Supposons que la question de notre sécession soit référée au gouvernement fédéral canadien; outre que celui-ci pourrait s'opposer à la sortie du Québec ou à son indépendance, il n'irait pas, croyons-nous, à l'encontre du sentiment des autres provinces.

Celles-ci consentiraient-elles au démembrement de la Confédération? Et, si elles marquaient leur dissentiment, si elles persistaient à ne pas se rendre à nos sollicitations, quelle conduite serait la nôtre?

Sans doute que les tenants de la sécession ou de l'indépendance répondraient que cette affaire nous regarde, qu'elle ne concerne que nous seuls, que c'est à nous de décider de notre sort.

En admettant le principe de Wilson que les peuples ont droit d'aviser à leur *status* national, aurons-nous le pouvoir de l'imposer aux autres, de gré ou de force ?

*
* *

Nous sommes entrés librement dans la Confédération. Serait-il si facile d'en sortir ? C'est à savoir.

Maintenant que le Canada forme un immense pays, d'un océan à l'autre, est-ce que les autres provinces verraient d'un œil indifférent le bloc se désagréger ?

On a dit, il est vrai, que le Canada constituait une absurdité géographique. Malgré cela, actuellement, l'opinion, si non générale, du moins la plus accréditée, s'accuse en faveur de l'unité. Il se peut que plus tard l'Ouest canadien se sépare de l'Est. Comment et quand s'opérerait ce changement ? Nous n'en savons rien. Resterait, en tout cas, à

résoudre un autre problème, concernant l'Ontario, le Québec, les Provinces maritimes.

*
* *

Que se présente une opposition plus ou moins caractérisée, serons-nous, encore un coup, en mesure de trancher le nœud gordien au gré de notre vouloir ?

L'histoire de nos voisins donne à réfléchir. Les états du Sud, pour avoir tenté de se séparer de ceux du Nord, ont déclenché une guerre acharnée, meurtrière, terminée par la défaite des *séparatistes*.

Si une entreprise analogue survenait au Canada, quelles seraient les proportions des forces rivales en présence ?

Peut-être eût-il été plus sage de ne pas soulever la question, puisqu'elle ne semble pas pouvoir recevoir une solution immédiate ? L'agitation, conséquence de ces discussions, contribue à surexciter passions et préjugés.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous pourrions nous lancer dans une aventure dont les données futures sont inconnues.

Sentiments des Canadiens-Français en dehors de la province

Nous venons de parler des autres provinces.

Il ne faut pas oublier qu'il existe chez elles des groupes canadiens-français.

Comment envisager la sécession ou l'indépendance au double point de vue et de celui qui nous concerne et de celui qui les regarde ?

Quelles seraient les conséquences ?

La première, l'isolement définitif.

Est-ce que la sécession ou l'indépendance ne signifierait pas de notre part une volte-face ? Ne serait-ce pas consacrer la thèse de la *réserve québécoise*, contre laquelle, jusqu'ici, nous nous sommes insurgés ? C'en serait donc fait de nos revendications persistantes, car, jusqu'à maintenant, nous avons soutenu que

nous étions partout chez nous dans le *Dominion*.

Nous tournerions le dos à nos traditions historiques, nous renoncerions à nos luttes de toujours contre l'absorption des nôtres dans les autres provinces. Nous reviendrons sur ce point.

Prenons garde que ce sont ces traditions populaires qui ont soutenu, des siècles durant, la Pologne, l'Irlande, ainsi que les nations nées récemment à l'indépendance, à l'issue de la grande guerre.

On alléguera que ces exemples vont à confirmer les positions des tenants de la sécession ou de l'indépendance.

D'abord, nous ne rejetons pas absolument les deux hypothèses de la sécession ou de l'indépendance, non plus que d'autres suppositions possibles. Nous nous contentons de soutenir que nous devons persévérer dans le sens de nos traditions. Quant à nos réclamations, nous voulons, nous exigeons qu'on nous con-

sidère comme des égaux, ayant des droits égaux. Pas plus, pas moins.

Pour le futur, si on nous interroge, nous répondons: « C'est le secret de Dieu. »

Fermons la parenthèse et continuons.

*
* * *

Renoncer aux souvenirs qui raniment l'espoir, ne serait-ce pas une abdication ?

C'est nous qui avons forgé l'histoire canadienne: nous fûmes les premiers en Acadie, les premiers dans le Québec, les premiers dans le Haut-Canada, les premiers dans le Manitoba, les premiers dans l'Ouest canadien et les montagnes Rocheuses.

Faudra-t-il que ces prises de possession ne soient plus que de vaines réminiscences, comme celles qu'évoque la fondation de villes américaines, Détroit, Milwaukee, Saint-Louis, tant d'autres ?

A l'hypothèse de l'abandon des nôtres en dehors du Québec s'oppose la thèse de l'union pour le moment et pour des années à venir de tous les Canadiens-Français. Le devoir de l'heure, le devoir pour tous, c'est de former un seul faisceau, de présenter un front uni.

Erreur patriotique

Ici se présente une assertion dont il faut faire justice.

J'ai entendu dire: « Puisque nos compatriotes nous ont quittés, qu'ils s'arrangent. »

Pour un certain nombre, c'est leur faute, c'est aussi la nôtre: ce sont encore des circonstances incontrôlables qui ont déterminé ces malheureux exodes. Expliquer pourquoi les Canadiens-Français ont émigré nous mènerait trop loin.

Encore faut-il faire des réserves.

D'abord, les Acadiens ne nous ont pas quittés. On connaît leur histoire. Il serait inique de leur refuser notre aide. Lorsqu'ils nous reprochent de les avoir trop longtemps ignorés, de nous être désintéressés de leur miraculeuse survie, ils n'ont pas, nous en convenons, tout à fait tort.

Les colons de Détroit, établis par Lamothe Cadillac (1700) et qui vivent maintenant dans les comtés d'Essex et de Kent (Ontario), ne furent pas des fugitifs ni des transfuges. Ils ont fondé un nouveau poste, tout comme ceux de Québec, de Montréal, de la Nouvelle-Orléans.

Que la France se soit trompée en dispersant les forces canadiennes, c'est une question à discuter. Nous n'allons pas, quand même, reconstruire l'histoire du passé, en indiquant ce qui aurait dû se faire, et cela en vue de justifier nos abandons de maintenant. Ce serait entrer dans la fantaisie.

*
* *

En Ontario, encore, existent des essaims de Canadiens-Français, dans Prescott, Russell, Glengarry, Cornwall. Ils encerclent la capitale, Ottawa.

Ces Ontariens de langue française n'ont fait que déborder la frontière. Il

s'agit d'un phénomène naturel d'expansion. A l'étroit chez nous, ils agrandissaient notre domaine. Expansion spontanée, irrésistible, gagnant de proche en proche. Dans ces régions québécoises et ontariennes, on passe d'une paroisse à l'autre sans trop s'apercevoir qu'on change de province. D'un village à l'autre, québécois ou ontarien, aucune solution de continuité: il y a entre eux un va-et-vient perpétuel, échange de procédés, relations de famille à famille.

Allons-nous isoler un groupe par une barrière définitive? Si, plus tard, ces gens étaient malmenés, nous ne pourrions qu'assister en spectateurs impuissants et désolés à leur débandade.

*
* *

Dans l'Ontario, toujours, ou, plus précisément, dans le Nord-Ontario, un mouvement de concentration s'affirme de plus en plus vivace. Ces Canadiens-Français

tendent la main aux Manitobains. On pressent, dans cette région septentrionale, une zone française, de Québec à Winnipeg.

Allons-nous compromettre cette perspective en nous désintéressant de cet essor ?

*
* * *

Lorsque le Manitoba entra dans la Confédération, les colons de la Rivière-Rouge avaient déjà inauguré des paroisses, maintenant florissantes, quasi exclusivement peuplées par les nôtres.

La question des écoles, où les Canadiens du Québec, conservateurs et libéraux, ont fait si piteuse figure, a démontré tout de même, par l'agitation qu'elle a soulevée dans tout le Canada, que l'élément français et catholique comptait pour quelque chose dans le *Dominion*.

Les Manitobains continuent la lutte : ils comptent sur notre concours. Nous séparer serait synonyme d'abandon.

Quelqu'un m'avertit de ne pas esquiver un côté de la question, à savoir qu'il y a eu une émigration aux États-Unis, intense, continue, fatale.

Un mien ami me disait récemment à ce propos: « Les citadins en parlent à leur aise. S'ils avaient vécu à la campagne, ils auraient constaté que ces départs étaient de force majeure. Les cultivateurs étaient dans la nécessité de partir pour ne pas mourir de faim. S'il y a eu erreur, il ne faut pas en faire grief aux émigrants eux-mêmes. Les responsabilités sont ailleurs. » Et voilà comment on serait tenté, ici encore, de façonner l'histoire. Il est facile de soutenir et d'indiquer ce qui aurait dû être fait.

A tout événement, nous ne plaçons pas en ce moment la cause de nos compatriotes franco-américains, mais celle des Français qui vivent dans l'Ontario et ailleurs.

N'insistons pas : il va de soi que sans l'appoint, le concours, la sympathie du Québec, ces groupes franco-canadiens sont pour le moins voués à une vie diminuée; pour eux se lève un avenir incertain, peut-être l'extinction. Au point de vue français et catholique, les abandonner serait plus qu'un malheur, ce serait une catastrophe.

Ils ont besoin de nous. Nous avons avec eux partie liée.

Je dis plus, et ceci dirime complètement la question : nous avons besoin d'eux, autant et plus qu'ils ont besoin de nous.

Aide mutuelle

Il y a mieux, et voici de quoi rabattre notre orgueil et confondre notre égoïsme.

Je le répète, le Québec a besoin des groupes franco-canadiens autant et plus qu'ils ont besoin de nous.

Et comment ?

D'abord, au lieu d'être comme acculés dans notre province, assiégés de toute part, avec la perspective de ne pouvoir avancer et aussi avec la possibilité de reculs, nous avons des avant-postes. Cela signifie que nous passons de la défensive à l'offensive, condition importante, peut-être nécessaire, de notre survivance.

*
* *

Autre service qu'ils nous rendent.

Ils étendent notre influence.

Leur seule présence rappelle que nous existons.

Plusieurs considèrent comme une calamité la dispersion des nôtres en dehors du Québec. Si c'en est une, — l'avenir le dira, — elle est un peu compensée par le fait que ce contact avec la population anglaise, outre qu'il démontre notre existence, contribue à diminuer les préjugés contre nous. Si toute la population française était concentrée dans le Québec, quelles montagnes d'aversion surgiraient dans les milieux exclusivement anglais et protestants.

*
* *

Le service le plus sérieux que nous pouvons attendre de nos compatriotes en dehors du Québec, c'est qu'ils contribuent à augmenter le chiffre de notre représentation à Ottawa.

Aux dernières élections fédérales, quatorze députés de langue française ont été élus en dehors du Québec.

Il est à présumer que nous aurions pu obtenir davantage: l'influence française

est lente à s'affirmer. Nous possédons des réserves ignorées de nous, peut-être, mais qui finissent par prévaloir. Les recensements officiels présentent trop souvent, à notre détriment, des chiffres inférieurs à la réalité.

En passant, remarquons que des comtés acquis à la majorité française élisent assez longtemps encore des députés de langue anglaise. A la longue, notre prépondérance s'impose.

*
* *

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui c'est quatorze, demain ce sera vingt-huit députés.

Nous gagnons du terrain. Nous avons, d'année en année, conquis de nouveaux collèges électoraux, où nous commandons le nombre.

Il en existe où le vote français, sans être prépondérant, est loin d'être quantité négligeable. A plusieurs reprises, ce

sont les nôtres qui ont fait pencher la balance, parce qu'ils comptaient de dix à quarante pour cent de la population totale d'un comté. Il ne faut pas trop se hâter de conclure que le Canada est un pays anglais!

On a même vu des Anglais et surtout des Écossais, élus dans des circonscriptions mixtes, se faire les champions inconfusibles de nos revendications. Spectacle émouvant: des protestants, ou des anglophones, qui nous comprennent et nous défendent. Tous ont présent à la mémoire le discours de M. G. Power à Toronto. Si tous les Irlandais tenaient le même langage!

*
* *

On a vu mieux.

Tel ou tel anglo-protestant, parti d'abord en guerre contre nous, ensuite a rompu des lances en notre faveur. Il nous a connus; la voix de la justice s'est

fait entendre dans sa conscience. Du sentiment intime il a passé aux paroles et, ce qui est mieux, aux actes. C'est l'histoire de John-A. MacDonald, de MacKenzie Bowell, de Borden, de Meighen et de Mowat.

D'autres n'ont pas eu à se convertir : l'équité a suffi ; tels Baldwin et Blake, pour ne citer que ceux-là. A cette catégorie appartient Hepburn.



Un lecteur sera peut-être tenté de trouver inopportunes ces réflexions, parce qu'elles peuvent éveiller contre nous des susceptibilités, déterminer des levées de boucliers. Qu'il se rassure. Il y a longtemps que la majorité anglaise est au courant, qu'elle se rend compte, mieux que nous, peut-être, de notre force d'expansion. La preuve qu'elle n'ignore pas notre marche en avant, on la trouve jus-

tement dans ces iniques campagnes scolaires contre la langue française. On s'est servi de notre redoutable survivance comme d'un épouvantail. Pourtant, il y a accalmie: un soleil plus paisible inonde les récalcitrants. S'il y a amélioration, il faut précisément l'attribuer à la croissance de la population française. La question des écoles n'est pas seulement une question de principes, c'est aussi une question de chiffres. Question de chiffres dans le Manitoba, question de chiffres dans l'Ontario, question de chiffres dans le Nouveau-Brunswick. Que persiste la fécondité française et des concessions plus substantielles l'accompagneront.

Cet espoir ne tend pas à faire croire que les Canadiens-Français rêvent de submerger le Canada. Il a plutôt pour but de démontrer que tous les Canadiens-Français ont partie liée dans tout le *Dominion*, qu'ils ont le devoir et l'obligation de défendre, de fortifier, d'amé-

liorer leur position. Ils se réclament de moyens légitimes : quel reproche pourrait-on leur faire ?

Jusqu'ici, le temps a travaillé pour nous. Le mieux à faire semble d'attendre, de préparer l'avenir, d'y regarder à deux fois avant de risquer nos atouts.

Présentement, nous sommes d'autant plus forts que, conscients de nos ressources, nous nous montrons de bonne composition, nous faisons même ostentation de notre générosité, excessive parfois, mais qui contribue au rapprochement des races. Cette générosité ne devrait pas aller jusqu'à céder aux Anglais les meilleures places. Prenons ce qui nous revient.

Dans le Québec

En supposant admise l'adhésion de l'Angleterre, des provinces canadiennes, de nos compatriotes français de tout le Canada à l'une quelconque des deux hypothèses, que penser du Québec lui-même ?

Il y a ici deux groupes à considérer, le nôtre et celui des anglophones.

Y aurait-il unanimité parmi nous ?

S'il arrivait que nous ne puissions nous entendre et sur le mode et sur le temps ?

Si les uns ou les autres discutent sur les torts ou les faveurs de l'Angleterre à notre endroit, sur quel terrain se fera l'accord ?

Il en est qui prétendent qu'à tout prendre nous jouissons de certains avantages dont sont privés bien des peuples plus évolués et qui compensent ce que plusieurs appellent notre servitude.

— C'est justice.

— Oui, mais l'injustice était possible.

— C'est par contrainte que l'Angleterre a cédé.

— Peut-être. Nous jouissons quand même de la liberté religieuse et civile.

— Et celle de vivre dans l'indigence.

— A qui la faute ?

— Aux spoliateurs.

— N'avons-nous pas quelques reproches à nous faire ?

* * *

L'unanimité ? Quand se fera-t-elle ?

Je croirai à sa possibilité lorsque sera anéanti l'esprit de parti, lorsque seront effacés les derniers vestiges du *bleu* ou du *rouge*.

Je suis de plus en plus sceptique sur l'extinction de l'esprit de parti.

A mesure que je coudoie mes compatriotes, je m'aperçois que l'esprit de parti gîte au fin fond de leur cœur.

Il y a les énergumènes, partisans à tous crins, conservateurs, libéraux ou autres. Être indépendant d'un parti ne signifie pas que l'on soit vraiment indépendant : on dépend de ses compagnons d'armes et du chef qui dirige ; chaque parti, chaque catégorie, chaque groupe fait confiance aux dirigeants et suit le panache.

Il y a les partisans occultes, qui en public se prétendent indépendants ; j'attends d'eux un blâme du parti auquel ils se rallient en secret : c'est la pierre de touche.

Si l'on est né conservateur ou libéral, ce qui classe un homme pour toujours, — on en est là, — pour réagir contre ce que j'appellerais des tendances innées, il faudrait autant que possible s'abstenir de blâmer le parti adverse et avoir le courage d'adresser ses critiques au parti pour lequel on a des attaches, indépendantes de la volonté.

L'indépendance totale n'est pas d'occurrence ordinaire. Ne sera-t-il pas permis de faire des réserves, même si l'on incline à suivre un chef qui lutte en marge des partis ?

Certes, je suis loin de partager les opinions de Romain Rolland, mais je ne puis m'empêcher de citer de lui cette parole : « Pour être indépendant, il faudrait rester seul et combien en sont capables ? »

*
* * *

L'unanimité ?

Nous oublions peut-être qu'intérêts anglais et intérêts français sont emmêlés dans un inextricable écheveau.

Les rivaux sont associés dans les affaires.

Que l'on collectionne les figures et images qui s'étalent dans les journaux. Anglais et Français s'y coudoient : hommes d'État, professionnels, commerçants, boxeurs, industriels, danseurs, acrobates, ouvriers.

On jurerait qu'existe la fraternité. En tout cas, qui séparera le froment de l'ivraie ?

L'unanimité ?

Il faudrait interdire les réunions mondaines où tant des nôtres se piquent de parler anglais, où un si grand nombre se montrent prêts à mendier des invitations aux sauteries anglo-saxonnes. Plusieurs se réservent : c'est justice de le noter.

L'unanimité ?

Il faudrait mettre un terme aux mariages mixtes, interdire aux Sabines de s'unir aux Romains !

En supposant réalisée l'indépendance, qui nous garantit que ne naîtront pas parmi nous de nouvelles divisions ?

*
* *

Et les Anglais du Québec ? vont-ils se rallier ? s'inclineront-ils devant l'emprise des Canadiens-Français ?

— S'ils ne sont pas contents, qu'ils s'en aillent.

— C'est bientôt dit.

Vous vous imaginez que vous les mènerez à la baguette. C'est entendu!

v

L'indépendance

L'émancipation

Quelques-uns caressent le projet séduisant de l'indépendance du Québec.

De fait, il semble que l'évolution normale du Canada tout entier doive aboutir à l'émancipation.

Jusqu'ici, les impérialistes—canadiens et anglais — ont exercé sur nos orientations une pression indéniable. Les pronostics sont que cette influence tendra à diminuer, même à disparaître, parce que les Canadiens ne peuvent que souhaiter de devenir les maîtres chez eux.

On parle de nations dans l'empire britannique. De fait, s'assemblent les matériaux d'une autonomie réelle, signe précurseur de l'indépendance: traités avec les autres nations; représentation officielle dans la diplomatie, recevant son mot d'ordre d'Ottawa; tarifs au gré du gou-

vernement canadien. Voilà des conquêtes récentes qui en présagent d'autres.

En ce moment de notre évolution ne se pose pas la question d'une rupture avec l'Angleterre. Si la déclaration définitive ne paraît pas très probable, elle demeure possible, plausible, même probable. Il demeure vraisemblable que dans l'hypothèse d'une déclaration d'indépendance, le concours effectif des États-Unis nous serait acquis, d'autant qu'au point de vue économique nous dépendons déjà plus de nos voisins que de l'Angleterre. Cette déclaration d'indépendance pourrait même s'effectuer en quelques heures: un câblogramme d'Ottawa à Westminster, une dépêche des États-Unis à l'univers, et c'est fait. On comprend qu'il ne saurait en être de même pour le Québec seul.

Ceci dit au sujet de l'indépendance future du Canada, comment envisager l'indépendance du Québec? Cette indé-

pendance, à brève échéance, nous apparaît prématurée, pour dire le moins. Elle nous lancerait dans un réseau de questions épineuses; elle pourrait même compromettre notre survivance. Plusieurs semblent croire que pareille décision va de soi, qu'on n'aurait qu'à vouloir pour que se réalisent toutes nos ambitions.

On peut se demander tout d'abord quelle serait l'attitude de l'Angleterre.

Si elle refusait ?

Si nous persistions ?

Il s'ensuivrait peut-être un imbroglio, gros de conséquences.

*
* *

Si les autres provinces s'y opposaient ?

Rappelons ce que nous avons déjà dit : la guerre de sécession a précisément éclaté, aux États-Unis, parce que le Sud prétendait se séparer du Nord.

Supposée reconnue notre indépendance, que deviendraient les Maritimes, isolées, coupées du Canada ? Au point de vue économique, elles ont avec le Québec des intérêts communs. Ne seraient-elles pas acculées à l'annexion ou à l'anémie commerciale ?

Et parmi les Maritimes, voici le Nouveau-Brunswick. Les progrès de l'élément français dans cette province autorisent les espérances les plus optimistes. En supposant que Canadiens-Français et Acadiens s'emparent du pouvoir, faudrait-il remettre en discussion une nouvelle annexion au Québec ?

Pour le coup, la Nouvelle-Écosse serait condamnée à végéter, à moins de se jeter dans les bras de la république voisine.

A ces objections, les créateurs de la chimérique Laurentie répondent que la future république comprendra le Labrador, Terre-Neuve, les Maritimes, le Maine, le

Vermont, une partie d'Ontario. Quand on prend du galon!...

Ainsi seraient résolus d'autres problèmes: les ports d'hiver de Saint-Jean et d'Halifax, les transports par chemin de fer, la voie du Saint-Laurent. Arrêtons-nous ici.

La voie du Saint-Laurent

Géographiquement, l'Est du Canada forme un tout bien articulé. Le Saint-Laurent est la grande artère où circule la vie économique.

Lorsqu'on parle d'indépendance, c'est bientôt dit; encore faut-il envisager les conséquences.

En ce qui touche le Saint-Laurent, avec notre indépendance, il y aurait quelque chose de changé. D'abord, nous ne commandons pas le golfe: Terre-Neuve, le Labrador, la Nouvelle-Écosse maîtrisent l'entrée: partant, notre accès à la mer pourrait être entravé. De fait, nous serions embouteillés.

Une partie du Saint-Laurent, en amont de Montréal, est internationale. Plus haut, une autre dépend de l'Ontario et même de Chicago, qui a déjà fait des

siennes en abaissant le niveau du lac Supérieur.

Le Saint-Laurent n'est pas seulement le fleuve du Québec, il est, pour le reste du Canada, l'accès principal à l'Océan. De là, selon toute probabilité, des réclamations qui ressortiront du droit international, peut-être du droit des gens.

La question des chemins de fer

La question des chemins de fer ne concerne pas seulement les Maritimes et nous : elle intéresse tout le Canada.

Les deux grandes compagnies actuelles échapperaient à notre contrôle.

Il y a des accords ferroviaires entre pays limitrophes, mais chaque nation est propriétaire de son réseau.

Il n'en serait pas de même pour nous.

La plus grande partie — et très considérable — serait située en dehors de notre portée.

Serions-nous à leur merci ?

Pourrions-nous les contraindre à fixer leurs tarifs et taux de transport, à les changer ?

Pourrions-nous les empêcher de nous nuire ?

Les énigmes financières

Si nous abordons les questions financières, nous y rencontrerons d'autres casse-tête.

Que deviendront les Anglais du Québec?

Car, enfin, on semble oublier de les consulter.

Ils possèdent la richesse, commandent au capital, sont maîtres de la grande industrie et du commerce.

Leurs intérêts pécuniaires ne se limitent pas à la province.

Quelle situation ferons-nous aux banques, aux instituts financiers dont les ramifications s'étendent d'Halifax à Vancouver ?

Si les Anglo-Canadiens du Québec s'insurgent contre nos décisions, s'ils ne veulent pas accepter ce genre d'indépendance que nous leur proposons ?

La Laurentie

Parmi les questions secondaires, se pose celle du nom que l'on prétend imposer à la nouvelle république française.

On propose tout de go de renoncer au titre de Canadien, d'effacer l'adjectif qui révèle nos origines ancestrales.

Quel peuple serait prêt à supprimer ses lettres de noblesse pour s'affubler d'un nom nouveau ? Proposons à d'autres nations ce changement de nom. Que répondront Roumanie, Serbie, Grèce, Italie, France ? Pourquoi ce nom composé de Tchéco-Slovaquie, sinon parce que Tchèques et Slovaques se réclament de leurs origines ?

Où sont les ancêtres des Laurentiens ? A quelle page de notre histoire figurent la Laurentie et les Laurentiens ?

Voilà une substitution qui, au lieu de faire l'accord, promet la discorde.

Combien voudront renoncer au « Canada », comme si c'était un terme de mépris ?

Nos compatriotes en dehors du Québec continueront à être des Canadiens: eux Canadiens, et non plus nous. Les Anglo-Canadiens du Québec voudront-ils devenir des Laurentiens ?

Les fauteurs du mot laurentien croient-ils que d'autres ne viendront pas suggérer leurs trouvailles saugrenues ? On verra une belle cacophonie.

Nous nous prétendons les Canadiens authentiques: entre nous, nous nous désignons sous le nom de Canadiens, ce qui surprend et choque les *Canadians*.

Nous allons leur abandonner le vocable, en leur disant: « C'est assez bon pour vous. »

Perspective d'avenir

Allons pour la Laurentie. Voilà la jeune nation constituée. Elle se compose de trois ou quatre millions de Laurentiens.

En face et autour, cent à cent cinquante millions d'anglophones.

Les Laurentiens forment bloc: enfin, les voilà unis. Faisons cette supposition!

Que les États-Unis cherchent noise à la Laurentie, qu'adviendrait-il ?

Il existe des leçons de choses où trouver la réponse. Le Mexique a été démembré, morcelé: Texas, Nouveau-Mexique, Californie, territoires espagnols, rattachés à la république américaine, en vertu de la loi du plus fort. Que les Américains convoitent un morceau de la Laurentie, les prétextes d'intervention, de mainmise ne seront pas longs à trouver.

Si la presse mondiale se mettait de la partie, elle qui marche à la baguette de magiciens cachés dans les coulisses, comment réagirait la Laurentie contre les fausses représentations, les inventions odieuses et mensongères, les calomnies de tout calibre ? Qui n'a pas tremblé ou protesté contre ces terrifiantes campagnes de haine qui se sont déchaînées sur l'univers, lors de la guerre hispano-américaine ou durant celle de 1914 ?



Les Laurentiens, fatigués de s'entendre, recommencent leurs luttes fratricides, en proie à des divisions intestines. C'est une pure hypothèse !

Si, profitant des conjonctures,—comme il est arrivé à Cuba, — les États-Unis s'arrogèrent d'intervenir, en déclarant à l'avance que l'indépendance laurentienne sera respectée, faudrait-il accepter cette

déclaration comme parole d'évangile ? On serait bien naïf d'ignorer ce que vaut l'aune d'un tel désintéressement. L'Angleterre n'a-t-elle pas averti l'univers, au commencement de la guerre sud-africaine, — guerre chevaleresque s'il en fut, puisqu'il y avait un Anglais contre cent Boers ! — qu'elle ne songeait pas le moins du monde à conquérir l'Orange et le Transvaal, la main sur la conscience, foi d'animal !

VI

Est-ce un anglomane ?

Propos qui surprennent

Un mien ami, avec qui je suis en perpétuelles discussions et contradictions, fervent admirateur de l'Angleterre et des Anglais, — tous les goûts sont dans la nature, — tient à exposer ses vues sur la sécession ou l'indépendance.

Chose curieuse, lui aussi bien que moi n'avons guère de relations avec les Anglais, ne recherchons ni leurs invitations ni leur société. Nous méprisons tous deux les valets qui lèchent les bottes du British, aussi bien que les cabotins qui dénoncent avec des trémolos dans la voix ces « maudits Anglais » dont ils acceptent les pourboires, avec des courbettes à se rompre l'épine dorsale.

Malgré des habitudes identiques, nous ne nous entendons pas, nous n'épousons pas les mêmes théories.

Écoutons-le, sans sourciller, si c'est possible : à l'entendre parler, on sent, par réaction, grandir son patriotisme.

« Pourquoi, dit-il, nous séparer des Anglais ? Leur voisinage, leur contact a servi de frein aux Canadiens-Français, a contribué à les brider, les a empêchés de gambader sur les plates-bandes de l'illégalité.

« Encore les Canadiens-Français se sont-ils payé des escapades. Ne sont-ce pas des embardées de passion politique que le coup d'État de Letellier de Saint-Just (1878) contre le cabinet de Boucherville, son renvoi d'office comme lieutenant-gouverneur à l'instigation d'Hector Langevin (1879), le coup de force de Réal Angers qui fit sombrer Mercier (1891) ? Ne sont-ce pas là des cas exceptionnels dans l'histoire britannique ? Lorsqu'il fut question de contester en bloc les élections d'un parti politique, ne semble-t-il pas que cette façon de procéder était

en dehors des traditions anglaises ? Lors de la loi destinée à bâillonner les contes-tants, ces procédures ne se trouvaient-elles pas être une nouveauté dans les coutumes parlementaires ? Je vous entends, s'écriera un bon bleu, Letellier avait tort et Angers avait raison ; pas du tout, rétorque un rouge authentique, Angers s'est mis le doigt dans l'œil et Letellier avait ouvert le sien. Letellier, un libéral, Angers, un conservateur, ne sont-ils pas deux Canadiens ? Les critiques contre l'un quelconque des chefs politiques ne ressortissent-elles pas la plupart du tempérament canadien ? Les railleries dont se bombardent Québec et Montréal s'adressent d'abord au Canadien. »

La suite du monologue

J'esquisse un geste : je voudrais expliquer. Il ne m'en laisse pas le temps. Imperturbable, il continue :

« Défions-nous de notre tempérament, de ses excès, de ses emportements.

« Voyez la France, ponctue mon interlocuteur, voyez. Nos cousins de France, au lieu de promouvoir, comme en Angleterre, des réformes qui laissent intacte l'existence même du régime, nos cousins, depuis 1789, ont d'abord mis en question la constitution même du pays, ainsi que le démontrent la grande révolution, l'empire, la restauration, la monarchie de juillet, la deuxième république, le second empire, la troisième république, celle-ci avec des avalanches de ministères et ses nuées de ministres.

— Prétendez-vous que les Canadiens-Français soient incapables de se gouverner ?

— Je ne dis pas cela ; je veux seulement qu'avant de se lancer dans l'indépendance ils s'y préparent, se changent, deviennent plus pondérés. Qu'ils considèrent l'exemple de stabilité en Angleterre où les partis rivaux se passent tour à tour la barre du gouvernail, qu'ils apprécient davantage ce même exemple de stabilité au Canada, soit le régime de John-A. MacDonald, soit celui de Laurier, ou encore qu'ils remarquent comment Bennett et King se cèdent le pas avec tant de courtoisie.

« Les Canadiens-Français sont encadrés dans cette permanence.

« On objectera que les partis au pouvoir dans le Québec ont duré. C'est vrai, mais il y avait le frein de la minorité anglaise dans la province, il y avait la digue de la majorité anglo-saxonne dans le

Canada, il y avait l'influence et l'ingérence plus ou moins discrète de l'Angleterre. Laissés à nous-mêmes, comment nous serions-nous comportés ? »

Mon ami est lancé; je tente de l'interrompre, il s'en aperçoit et n'en a cure.

Le monologue continue

« Avant de nous séparer, amendons-nous, corrigeons-nous. Nous ne pourrons qu'y gagner une fois indépendants.

« Ne vous fâchez pas, jette-t-il en passant, je ne ferai que répéter ce que j'entends de droite, de gauche. Est-ce que le fait d'être indépendants nous libérerait de tares, de défauts qu'on nous reproche, ou bien emporterions-nous ce beau bagage ?

« De toutes parts s'élèvent des protestations, s'organisent des associations, se prononcent des discours, s'écrivent des articles. C'est un déluge de dénigrements.

« Pour moi, le mal n'est pas à droite, il n'est pas à gauche, comme le prétend la légion des mécontents.

« C'est le mal de tout un peuple, de haut en bas.

« Que nous évincions tel personnage, serons-nous délivrés de la jalousie qui nous dévore ? Que nous réprimions tel abus, en sera-ce fait de la routine qui nous anémie, de l'inertie qui nous paralyse, de la nonchalance, de la paresse, de l'à-peu-près, toutes choses qui nous déshonorent ? Que telle législation triomphe, est-ce que la partisanerie, le servilisme, la vénalité, l'incompétence cesseront d'en par là ? »

Pour ceux qui prendraient à la lettre les charges de mon ami, disons que lui pas plus que moi ne concluons à l'inaction. Que l'on entreprenne de museler des ambitions exorbitantes, de brider des partisans devenus insolents, nous n'y contredisons pas. Que se succèdent en séries des améliorations sérieuses, tangibles, nous applaudirons des deux mains. Mais notre ami n'a-t-il pas un peu raison de soutenir que ce ne sont là que des palliatifs ? Depuis si longtemps que des réforma-

teurs poursuivent l'ombre de la proie, sans l'étreindre. Selon quelques-uns, c'est par la parole, par l'éloquence que seront reconquises nos libertés. Les concours oratoires se multiplient, qui, descendant les échelons des classes sociales, font augurer une ère de délivrance. On pourra lire à ce sujet les pages cuisantes sur notre « Speechomanie » dans *l'Avenir des Canadiens Français* d'Edmond de Nevers. Je ne sais quel bavard, aux convictions factices et au style fardé, rendant compte lui-même d'une élucubration subtilisée à des plagiaires de troisième ordre, écrivait : « Le discours est plus qu'une parole, c'est un acte. » Non, non, tout au plus, une performance de comédien.

· Explosion

Mon interlocuteur n'en a pas fini. Je l'entends qui continue: « Pendant que j'y suis, que je dise ce que j'ai sur le cœur!

« Indépendance! oui, parlons-en!

« Indépendance inconciliable avec l'esprit de parti. Ces deux termes jurent d'être accolés.

« Esprit de parti, idée fixe.

« Les chefs changent, les programmes changent, changent aussi les idées fixes: les cadres restent immuables.

« Esprit de parti, j'y reviens. Esprit de parti, esprit de servilité. Tacite a noté que la plèbe se ruait à la servitude. Justement, votre citation de Tacite prouve que c'est la même chose partout. Comme si Tacite approuvait! On ne guérira jamais une maladie si l'on ne commence pas par s'en rendre compte, de même que

l'on ne se corrigera jamais d'un défaut si l'on s'obstine à fermer les yeux. Un autre objecte à son tour : les ministères changent, donc, il n'y a pas d'esprit de parti. A ceci, je réponds que les cadres sont immuables. Un parti resté des années et des années dans l'opposition aligne quand même à toutes les élections des chiffres qui égalisent ou dépassent ceux du parti vainqueur. C'est qu'il y a une marge d'environ trente mille qui passe d'un camp à l'autre. Mettez en ligne de compte la vénalité, les ambitions déçues ou en perspective, ajoutez d'autres motifs aussi peu recommandables, et alors il restera peut-être quelques voteurs indépendants. Depuis que je coudoie ces fameux électeurs, je ne puis m'empêcher de constater qu'ils sont partisans de père en fils et autant vaut chercher le mouvement perpétuel que d'entreprendre de les changer. Intelligents, ils sont réfractaires au bon sens.

« Elle sera maigre cette indépendance. Parcimonie, pingrerie, avarice s'uniront pour la sustenter.

« Propos insultants ?

« Écoutez. Depuis toujours, le traitement de nos institutrices, un opprobre en soi, une honte en comparaison des salaires consentis dans les autres provinces. Jusqu'ici, aucun gouvernement, depuis 1867, n'a osé fixer un salaire minimum décent. Si un ministère s'aventurait dans ce cul-de-sac, il ferait une jolie culbute. Voilà l'une des merveilles de ce que peut donner notre suffrage populaire.

« Indépendance, mère de tous les progrès, nourrice de toutes les initiatives!

« Comme par enchantement, l'agriculture sortira de ses ornières.

« Je songe à nos campagnes plantureuses rendant des points aux champs de la vieille France. Quelle transformation inouïe, inattendue!

« Pour le moment, les terres millénaires de France produisent plus que les fermes québécoises épuisées par une culture routinière et arriérée. Raoul Blanchard constate que des champs canadiens — parmi les meilleurs — donnent « 26.4 boisseaux à l'acre », mesure canadienne, ce qui fait « 23 hectolitres à l'hectare », mesure métrique ¹. « Or les terres de dé-
« pôts glaciaires du Bas-Dauphiné, beau-
« coup plus semblables à la terre jaune
« des péniplaines qu'à la terre forte des
« riches terrasses, portent 60 hectolitres
« à l'hectare, plus de deux fois que la
« moyenne du lac Saint-Jean ². »

« Les agronomes évaluent la produc-
« tion annuelle moyenne d'une vache lai-
« tière à des quantités de 2,000 à 3,500
« livres, suivant les paroisses. Traduits
« en mesures métriques, ces chiffres re-

1. Raoul BLANCHARD, *l'Est du Canada français* (province de Québec), 2 vol., Montréal, 1935. Deuxième volume, p. 127-130.

1. Id., *ibid.*, p. 129.

« présentent de 800 à 1,400 litres par an.
« Or la moyenne française est supérieure
« à 2,500 et dans les bonnes régions elle
« atteint 3,500 litres. C'est dire que la
« moitié d'une énorme richesse est perdue
« chaque année ¹. »

« Indépendance. Du jour au lendemain les statistiques fédérales seront changées du tout au tout: aujourd'hui l'Ontario tient la tête dans presque toutes les branches, demain le Québec renversera les proportions à son avantage. Il y a dans ces statistiques de cuisantes constatations pour notre patriotisme. Plusieurs se bercent dans un optimisme léthargique. Ils ignorent ces documents, mais, en revanche, ils s'imprègnent des élucubrations tonitruantes des journaux partisans.

« Il y aurait un article intéressant sur la manière dont on lit les journaux et

1. Raoul BLANCHARD, *l'Est du Canada français*, vol. II, p. 130.

comment il faudrait les lire. Notons que des hommes de haut savoir nous surprennent par leur incompréhensible crédulité.

« En voilà assez.

« Tu n'y tiens plus, me dit-il, un peu hors de souffle. Tu vois, moi aussi, Canadien-Français authentique, je bats ma coulpe sur la poitrine du voisin. »

VII

L'annexion

« The best of the world ! »

Dépouillées de leur outrance, ces opinions de mon ami reviennent à ceci : ce serait folie de croire que la sécession ou l'indépendance ferait disparaître tous les maux dont nous souffrons et corrigerait les défauts qui nous paralysent.

« Et alors, interpelle un tiers, auditeur muet de la discussion, quelle autre hypothèse envisager ? Sera-ce l'annexion ? »

Sur l'annexion, nous serons bref ¹. Il n'en est guère question maintenant, bien qu'on l'ait agitée dans le passé, mais de façon intermittente, jamais à fond.

Au point de vue économique, il n'est pas sûr que nous y gagnerions. Pauvres

1. On s'étonnera peut-être de la brièveté de cette partie par rapport aux autres. Je me suis contenté de noter ce que je considère comme essentiel. Je me suis interdit des amplifications supplémentaires dont le seul but aurait été d'équilibrer les parties. Qu'on me pardonne cette dérogation aux méthodes classiques.

nous sommes, en partie par notre faute, nous serions peut-être réduits à l'indigence : nous irions grossir ces millions de prolétaires américains à qui la vanité, la suffisance masquent la réalité.

*
* *

Au point de vue scolaire, — l'école est la clé de l'avenir, — nous y perdrons à coup sûr, puisque la république américaine repose sur la neutralité qui impose un enseignement sans religion.

*
* *

Au point de vue social, ce serait une déchéance : famille en décadence ou inexistante, mœurs politiques cyniques, mœurs judiciaires risée et effroi de tous les peuples civilisés. Nous nous plongerions dans cette chaudière — *melting pot* — où mijote une bouillabaisse faisandée.

Au point de vue national, ce serait le néant. Avec l'annexion seraient créés de nouveaux états : Acadie, Québec, Ontario, etc. Comment le Sud américain accueillerait-il ces tard-venus qui renverseraient, à son détriment, l'équilibre, jusqu'ici à peu près maintenu, entre le Sud et le Nord ? La question n'est pas là pour nous. Quelle serait, en l'occurrence, l'influence du Québec ? Celle-ci serait noyée au Congrès ; au Sénat, avec deux sénateurs, elle serait nulle.

VIII

L'assimilation

Une seule race, une seule langue

Une dernière hypothèse à envisager, l'assimilation.

L'heure en est passée.

D'abord, la manière forte a échoué. Londres et Boston ont tenté de résoudre le problème à la manière des Turcs, c'est-à-dire qu'ils ont essayé la destruction totale des Acadiens, à la pointe des baïonnettes. La réponse a été le miracle de la renaissance acadienne.

*
* *

Au Canada, le système barbare de la force brutale n'a pas été possible. On a tenté l'assimilation à outrance, ou par ruse. C'est toute l'histoire du Canada de 1763 à 1936. Cette campagne n'a pas donné: l'insurrection des colonies américaines, les invasions de 1774, de

1812, d'autres événements ont fait avorter diverses tentatives. Les canailleries ont été déjouées, les pièges éventés, les menées occultes dénoncées. Les artisans de l'assimilation peuvent en faire leur deuil. Les prédictions menaçantes ou paternes sur notre effacement ont été cruellement démenties.

*
* * *

Outre les principes de droit naturel sur lesquels s'est appuyée notre résistance, outre les forces naturelles qui la favorisaient, il y a eu la volonté de tout un peuple.

Nous n'avons pas voulu. Contre cette volonté ne sauraient prévaloir ni les conseils, ni les avis, ni les ordres de qui que ce soit. Sur ce point, nous sommes un peuple souverain. En Angleterre, les héritiers de Guillaume le Conquérant, à l'ouverture des Chambres, font un serment: « *Nous maintiendrons.* » Ainsi de

nous. Traditions séculaires, trésor qu'il serait insensé de renier : tout le passé, aboli ; rien d'acquis pour le présent ; l'avenir à refaire de toutes pièces.

A l'heure présente, l'assimilation n'est pas possible. Bon gré mal gré, que l'on discute, que l'on épilogue tant que l'on voudra, la survivance est un fait. La marée française monte quand même, bien que se dressent des obstacles qui l'entravent, la retardent, l'empêchent d'atteindre son état normal. Résistances qui viennent de l'extérieur, obstacles qui surgissent de l'intérieur.

Les résistances extérieures

Nos compatriotes de langue anglaise, qui devraient être nos associés, n'ont jamais renoncé à nous dominer; jamais ils n'ont abandonné le dessein de nous diminuer, de nous amoindrir. Ils veillent pour nous circonvenir, nous interdire la montée vers la libération.

La lutte est de tous les jours; elle se poursuit sur tous les terrains, commerce, industrie, finance; elle s'étend à tous les domaines, lettres, sciences, arts, sports, vie mondaine.

Les obstacles intérieurs qui paralysent notre ascension exigent un chapitre à part.

IX

Nos défaillances, nos lacunes,
nos déficits

Les défections

Dans ce duel quotidien, nous avons encaissé plus d'une défaite. De là cette persévérance dans les assauts toujours renouvelés, d'autant que la majorité a pu compter sur des connivences, je veux dire les défections. Quelques-uns des nôtres passent dans l'autre camp par convoitise, par désir de s'enrichir.

Un exemple illustre nos défaillances : les mariages mixtes, qui se contractent à notre détriment. Il faut se garder de trop généraliser et admettre des exceptions. Nous entendons parler des mariages où intervient la question d'argent.

Ça n'est pas l'amour qui rapproche les fiancés, c'est la perspective de la richesse chez l'un des candidats au conjungo.

Un garçon pauvre épouse une opulente héritière : détail à noter, le premier

est anglais, la seconde, canadienne-française.

Une jeune veuve indigente convole avec un coffre-fort : celle-là, une Anglaise, celui-ci de fabrique française. La fortune traverse la barricade. La plupart du temps, c'est la partie française qui capitule. Tirez les premiers, Messieurs les Anglais.

La classe dirigeante ¹

Nous ne sommes pas une race inférieure, mais une race incomplète.

Elle a été décapitée à la conquête.

De nos seigneurs, les uns se sont rangés du côté le plus fort, les autres sont partis pour la France; ce qui restait est retourné, avant de disparaître, à la vie paysanne.

Le clergé, issu du terroir, resta fidèle.

Quant à la bourgeoisie, elle n'existait plus après 1763; depuis, elle n'a guère réussi à se créer des bases solides d'existence.

1. Nous abordons un sujet délicat. Qu'il soit bien compris que nous n'entendons pas englober dans nos vitupérations tout le monde sans exception. On rencontre chez nos gens des hommes avertis, des femmes vouées aux œuvres. Nous sommes heureux de le reconnaître. Ceci dit, nos traits iront au but, sans frapper injustement et sans discernement des victimes qui méritent toute notre admiration. Et puis, notre estime va tout droit à l'aïeul qui portait sur ses épaules la hotte du colporteur. Les petits-fils toisent de haut leurs voisins qu'ils traitent de parvenus

De fait, nous sommes un peuple de paysans : nous en avons les qualités, nous en avons les défauts ¹.

Ce sont des paysans ou des fils de paysans qui gravissent d'un bond l'échelle sociale. Ils ont brûlé les étapes.

Un trop grand nombre, sans fierté, mais gonflés d'outrecuidance, sont pris de vertige. De culture superficielle ou sans culture, ils forment l'avant-garde des snobs : ils se pavanent, à la remorque de la bourgeoisie anglaise, cossue et indépendante ; ils essaient, par des palinodies sans dignité, de se faire pardonner leur religion ; quant à la race à laquelle ils appartiennent, ils recourent au maquillage afin de se donner des airs anglais. Ils ne parviennent pas à se créer un passé ; ils sont impuissants à durer : les fortunes se vaporisent ; les fils à papa deviennent des fruits secs. Les pères

1. A côté des « habitants » grandit la gent des prolétaires, ouvriers, salariés, rivés à la machine.

n'ont pu donner à leurs enfants ce qu'ils ne possédaient pas eux-mêmes, le sens de la dignité.

*
* *

Trop de jeunes gens se piquent de grossièreté; manières frustes, conversations impertinentes, vocabulaire confinant au charabia, agrémenté de jurons.

Si, au moins, les autres plus âgés se corrigeaient, donnaient l'exemple. Mais non: ils restent « Canayens en m... »!

Les défections, les défaillances paralysent notre essor: elles ne sauraient amener l'assimilation. Toujours, du réservoir populaire montent de nouvelles recrues.

Nos défauts, dont nous sommes si fiers, compromettent notre poussée en avant; ils ne peuvent pas nous nuire de façon radicale, parce que notre expansion s'alimente à des puissances latentes que nous ne conduisons pas mais qui nous dirigent.

La question financière

Un fait désolant est celui de notre éviction de la finance, de l'industrie, du commerce.

Par inconscience, par paresse ou par orgueil, peut-être affiche-t-on trop de mépris pour les affaires.

Les raisins sont trop verts !

Il ne faut pas oublier que l'argent sert à organiser la résistance, à nous mettre sur un pied d'égalité avec les Anglais ; il sert à doter les universités, à créer des chaires et des écoles, à fonder des hôpitaux ou des laboratoires, à ériger des musées, à encourager les sciences et les arts.

Nous avons manqué d'esprit public. Faute d'avoir souscrit en temps opportun et dans la mesure de nos ressources, nous sommes menacés d'inanition.

Nous avons été généreux dans la construction de nos églises et dans le soutien

de nos hôpitaux: là se sont bornées nos initiatives. Nous n'avons guère pensé à outiller les générations qui s'en viennent.

*
* *

Ou bien nous ne comprenons pas que, au lieu de multiplier les œuvres de parade où s'affairent les mouches du coche, il faudrait concentrer nos efforts en faveur de fondations sérieuses, dirigées, non par des touche-à-tout, mais par des hommes de valeur authentique, loyaux d'un travers à l'autre.

Nous dispersons nos énergies et dilapidons notre avoir ¹.

1. Pour remédier aux maux dont nous souffrons et promouvoir les œuvres qui s'imposent, nous possédons de nombreuses associations, trop nombreuses, peut-être, parce que plusieurs font double emploi. Parmi nos associations militaires, politiques, sociales, littéraires, sportives, il en est d'éphémères, il en est de stériles, il en est qui nuisent, se paralysent, se neutralisent, il en est qui sombrent ou végètent, faute d'entente ou de ressources, il en est qui versent dans la politique, que la politique exploite ou accapare, il en est qui favorisent la vanité ou l'égoïsme d'un seul, il en est de tapageuses qui étouffent les initiatives nécessaires. Plusieurs ou quelques-unes gagneraient à remiser, une fois pour toutes, les méthodes de réclame américaines avec portraits, récits burlesques. Ces restrictions ne touchent en rien celles qui méritent notre concours et nos encouragements.

Nos cruelles déconvenues, nos piétinements sur place s'expliquent par l'absence du sens des perspectives.

Un architecte, bâtisseur d'églises, me disait : « Les Canadiens-Français, lorsqu'ils projettent de construire, passent d'une extrémité à l'autre : ils vont de la lésinerie à la mégalomanie. Ils ne savent pas tenir un juste milieu. »

Il y a beaucoup de vrai dans cette affirmation. On pourrait apporter à l'appui des exemples récents. Mieux vaut ne pas insister.

On s'excuse en alléguant la pénurie. Faux-fuyant. On s'attendait à peu de notre part : qu'avons-nous donné ?

Quelques Canadiens-Français ne semblent pas connaître l'usage judicieux de la fortune acquise.

Ou bien, quand il s'agit de menues dépenses, ils sont chiches à faire pâlir Harpagon, ou bien, tout à coup, extravagants, ils gaspillent, par pure vanité, des sommes folles.

Les Canadiens-Français savent presque aussi bien qu'un Juif ou qu'un Arménien faire de l'argent. Sont-ils aptes à le conserver ?

Ils ont perdu pied dans l'industrie du coton, dans la navigation sur le Saint-Laurent, la pulpe et le papier, l'épicerie. Pourquoi ont-ils vendu leurs entreprises¹ ?

* * *

Autre réflexion déjà suggérée plus haut : comment se fait-il que tant d'hommes ne trouvent pas dans leur famille un fils qui leur succède, qui continue à faire fructifier le capital ?

* * *

Nous sommes gais, même légers.

Nous raffolons des facéties. Même, nous refaisons cent fois le même récit piquant, nous retapons cent fois le même

1. Je n'entends pas me prononcer sur tel cas en particulier. Je signale les faits en général.

calembour: nous nous amusons, nous rions aux éclats.

Évidemment, la plaisanterie, en son temps, ne saurait être interdite, mais pas trop n'en faut. La profession de plaisantin offre des inconvénients.

Je crains que les employés, les commis, les ouvriers ne manquent de sérieux, d'application.

On se plaint beaucoup des nôtres: défaut de courtoisie, de prévenance envers les chalands, défaut de probité, en majorant les prix, d'ailleurs instables, défaut de conscience vis-à-vis des patrons, dont on néglige les intérêts.

Quelqu'un, à qui j'énumérais quelques-uns de ces défauts qui s'accusent chez les nôtres, ajoutait: « Et ce même commis, engagé dans une maison anglaise, se met au pas, devient un employé de première classe. »

Il subit sans doute l'ambiance. L'Anglais, dans les affaires, est tenace, ap-

pliqué, de peu de paroles, — ce n'est pas le temps de placer un bon mot, de badiner, — attentif à satisfaire le client.

Ne dites pas que le Canadien-Français manque d'énergie; si vous lui reprochez ses insouciances, ses impolitesse, il vous décoche un retentissant: « Je m'en s...! » Lui, pas d'énergie? Allons donc!

Corrigeons-nous de certains défauts, recourons à l'économie et à l'épargne, sans pour cela tomber dans la parcimonie ou l'avarice; soyons sages dans nos placements, réfléchis et sérieux en affaires, courtois, polis, bien élevés toujours et à toute heure; mesurons nos dépenses d'après nos revenus, défions-nous du faux luxe, de la camelote et nous verrons nos escarcelles s'emplier d'écus sonnants.

*
* *

Voilà, en tout cas, une orientation pratique. Si nous voulons établir la Laurentie, préparons le nerf de la guerre.

X

Vers l'association

Eux et nous

Si peu réjouissante que soit à plusieurs la perspective d'une entente, au moins faut-il que tous les Canadiens s'y résignent. Les deux races ont vécu côte à côte. Ce régime pourra se prolonger, peut-être deviendra-t-il définitif. Dans un cas comme dans l'autre, et ce serait pour nous *la conclusion de ce travail*, il semble que la seule solution possible pour le présent et des années à venir serait l'association telle qu'elle existe en Belgique, en Suisse. Dans ce dernier pays, la majorité allemande se montre équitable à l'égard de la minorité romande. Nos compatriotes de langue anglaise pourraient aller à cette école.

Nous sommes, en ce qui regarde les Canadiens-Français et jusqu'à un nouvel ordre de choses dont nous ne pouvons pro-

nostiquer les détails, nous sommes rivés à notre sort. Il ne s'agit pas de faire bande à part. Lafontaine, Taché, Cartier, Laurier, Bourassa se sont prononcés dans le même sens. Loin de préconiser notre isolement, ils ont au contraire souhaité, conseillé, admis notre participation aux affaires publiques. M. Lapointe, l'un des chefs actuels, emboîte le pas. Ils ne se sont pas résignés, ils ne se résignent pas à ce que les Canadiens-Français, leurs compatriotes, soient des citoyens de seconde zone.

*
* *

Tous devraient souhaiter l'entente cordiale : c'est présentement la meilleure solution. Certains symptômes semblent indiquer que les deux races inclinent à se reconnaître des droits égaux. Le régime scolaire, dans quelques provinces, se modifie et s'améliore. Depuis le rappel du règlement XVII, en Ontario, on a ins-

tauré un nouvel ordre. La province ontarienne s'humanise, elle marche à la suite du Québec, la province modèle de la tolérance et de la liberté. Sans exagérer l'importance du mouvement, on peut signaler le rôle des universités McGill et de Toronto pour le rapprochement des deux races, on peut aussi rappeler les tournées du cardinal Villeneuve en Ontario et dans l'Ouest, le fait aussi qu'il a reçu un degré de docteur, *honoris causa*, de l'université de Toronto. Outre la bonne volonté qui se dessine à notre endroit, des faits récents prouvent que nous obtiendrons satisfaction : nous n'avons qu'à vouloir. A preuve, nous avons réclamé le timbre bilingue et nous avons le timbre bilingue, nous avons exigé la monnaie bilingue et nous avons le billet bilingue. La liste est ouverte. Ceux qui sont au front, — je parle des députés, — ne craignent pas au besoin de croiser le fer. Tous ont présent à la mémoire comment

M. Lapointe, séance du 11 juin 1936, a rabroué M. Bennett et avec quelle vigueur M. Tucker est venu à la rescousse.

*
* *

Nous voulons l'entente cordiale. Celle-ci ne se réalisera qu'en justice et en équité. Nous voulons l'entente cordiale qui est, non la fusion, mais l'union, mieux encore, l'association. C'est là notre décision irréductible. L'association signifie que nous resterons français, français et catholiques, fidèles à l'idée française, sans arrière-pensée d'un retour à la France.

La France

Si étrange, si originale, si prenante que soit la mentalité anglaise, elle est irréductible à notre tempérament français.

Que l'Angleterre se compare aux Romains dans l'art de gouverner, cette prétention s'admet. Les Romains, pourtant, n'ont pas éclipsé les Grecs, ces éternels agités. Ceux-ci eurent en partage le prestige d'une langue merveilleuse; ils possédaient le génie, génie scientifique, génie artistique, génie littéraire. La brillante carrière de la France présente un fait identique; elle tient un rôle de premier rang dans les sciences et les inventions, dans les arts et les chefs-d'œuvre, dans les lettres et les conceptions immortelles, tout cela servi par une langue immortelle.

Mise de côté leur notoire inaptitude à se gouverner, les Français peuvent et

doivent nous servir d'exemple et de modèle. La France est notre patrie intellectuelle. Il nous faut sans cesse revenir à nos origines.

Un haut fonctionnaire étranger, gagné à l'influence anglaise et d'esprit anti-français, pris d'une sollicitude touchante à notre égard, souhaitait l'anglicisation à brève échéance. Il redoutait l'esprit irréligieux et la morale trop facile de la France contemporaine. Certes, il faut se prémunir. Il oubliait, ce bon apôtre, les magazines américains sans pudeur qui inondent les dépotoirs, non, les dépôts de journaux, ainsi que les infiltrations protestantes dont toute l'Amérique du Nord est saturée.

L'Église catholique

Français, oui, sans doute, mais aussi catholiques. Notre principale raison d'être, c'est notre catholicisme. Ceux qu'engloutit l'assimilation sont trop souvent une perte pour l'Église catholique. Les Irlandais, sous la poussée d'O'Connell, ont opté pour la langue anglaise. Tant qu'ils demeurent en Irlande, leur foi ne court guère de risque. Dès qu'ils sont soustraits à cette ambiance bienfaisante, ils sont exposés à déchoir. Ainsi, aux États-Unis, combien d'immigrants irlandais catholiques se sont perdus dans le grand tout américain où leur foi a sombré¹.

1. Voir TARDIVEL, *la Situation religieuse aux États-Unis*, Montréal, 1900.

XI

Visions d'espoir

La famille

Malgré les côtés désolants que nous avons entrevus, malgré les mystérieux inconnus que nous cache l'avenir, nous pouvons, quoi qu'il arrive, envisager avec confiance nos destinées futures, car nous possédons deux forces sur lesquelles nous appuyer, la famille et la paroisse.

La famille, société antérieure à toute autre, reste à la base de toutes les autres.

Elle est de droit naturel, de droit imprescriptible, d'origine divine.

Elle sert de lien primordial entre les individus.

Par elle, grâce à elle, l'homme et la femme se rencontrent, nouent des liens indissolubles, donnent naissance à l'enfant.

Le père, la mère, le fils, trilogie bienfaisante qui constitue la famille, où s'ap-

puie la force, s'abrite la faiblesse, et celle du frêle nouveau-né, image de la beauté, et celle du vieillard débile, symbole de la sagesse, où fleurissent les vertus, dévouement, affection, tendresse, amour spontané et irrésistible, abnégation, sacrifices, où sont réprimés, étouffés l'intérêt personnel, l'égoïsme.

La famille est par excellence l'école du respect, de l'obéissance, sur lesquels grandit et s'épanouit la fleur délicate et robuste de l'éducation.



Sauvegarde de l'individu, la famille encore est essentielle à la vie d'un peuple : celui-ci monte ou descend selon qu'elle prospère ou périclité.

D'elle dépend la stabilité des nations. C'est une question de vie ou de mort.

Elle s'enracine dans le passé : par elle se conserve et se transmet le trésor

des traditions; elle maintient ce qui est acquis.

Elle envisage l'avenir.

Elle est le moyen, pour l'humanité, de se survivre, de se perpétuer.

De sa fidélité à suivre les voies que lui assigne la Providence résulte l'envol vers des destinées supérieures.

La famille a reçu par Jésus-Christ un accroissement surnaturel, lorsque dans le mariage—contrat et sacrement—l'homme et la femme sont unis d'une union si sublime que saint Paul la compare à l'union mystique du Christ avec l'Église.



De la famille canadienne dépend notre survivance.

Par elle nous pouvons, nous devons durer.

Grâce à elle nous triompherons des obstacles.

Pour le moment, il s'agit de traverser le présent désarroi, causé par la crise mondiale.

Il faut que nous en sortions plus forts, parce que purifiés par l'épreuve.

Lorsqu'il s'agit de la famille, on doit compter avec le temps.

Un revers momentané, loin de signifier un recul définitif, produit un ressaut d'énergie.

Sans prétendre que la famille canadienne est toute perfection — puisqu'elle participe à la faiblesse inhérente à toute institution humaine, — nous pouvons soutenir, tout de même, qu'en somme la famille canadienne a atteint un niveau fort élevé.

* * *

D'abord, il y a le passé.

L'histoire le proclame: dès l'origine de la colonie, la famille canadienne a présenté un caractère de moralité extraordinaire.

C'est à peine, par exemple, si au cours d'une centaine d'années les statistiques ont relevé une ou deux naissances illégitimes.

Saine, vigoureuse, féconde, elle excite la surprise et l'admiration des sociologues.

Da Costa, ministre épiscopalien, un converti au catholicisme, affirmait que la famille canadienne offrait en Amérique un gage de renaissance future, en face des éléments dissolvants qui rongent les États-Unis.

*
* *

Parmi les causes de sa stabilité, il faut mentionner la liberté de tester, par laquelle on remet au père, le principal intéressé, le soin de pourvoir à l'avenir de ses enfants, tout en maintenant la permanence du nom. Tendresse et probité s'inspirent de la fidélité à l'Église et à ses enseignements.

De là sa force, sa fécondité.

Elle est forte, elle est féconde, parce qu'elle accomplit à la lettre le décret divin : « Croissez, multipliez. »

On pourrait alléguer que le grand nombre des enfants contribue à étioler la race ; c'est le contraire qui est vrai.

Elle produit des types dont la vigueur s'impose. S'il n'y avait que la vigueur physique, il n'y aurait pas lieu de tant se glorifier, quoique les hommes forts soient une preuve que la race possède une belle santé.

Mais il y a autre chose.

* * *

On constate comment elle réagit contre la stérilité volontaire, qui, en somme, est une abdication. Elle est féconde. Exemple qui contraste avec l'agonie démographique de la France.

C'est sa fécondité étonnante qui a permis à la famille de maintenir ses po-

sitions, bien plus, de conquérir de vastes territoires.

Il existe, chez le peuple, cette conviction qu'à l'exemple des barons normands en Angleterre qui ont prononcé: « Je maintiendrai! » la famille canadienne résistera à tous les assauts.

*
* * *

Des hommes forts, oui, mais aussi des hommes d'une belle énergie intellectuelle; ce sont les chefs religieux et les guides politiques. La liste en est longue et, toute ostentation mise de côté, il y a lieu d'être fier.

Des hommes aussi d'un héroïsme moral qui ne le cède à aucun peuple.

A preuve, ces missionnaires, hommes et femmes.

Peuple modeste par le chiffre de sa population, grand, très grand, par le nombre de ses vierges.

Sa force, la famille canadienne la démontre par la chasteté. Combien de familles se glorifient de leurs prêtres, de leurs religieux, de leurs moniales ! Voilà une force si prodigieuse qu'elle n'est pas humaine, mais surnaturelle.

*
* * *

Il va de soi que l'un des caractères propres à la famille, c'est l'amour de la famille.

Cependant, si général que soit ce caractère, il porte pour la famille canadienne un cachet spécial d'intensité.

Un observateur très avisé, qui n'était pas des nôtres, ayant eu de fréquentes occasions de nous étudier, avouait que rien ne le frappait davantage que l'affection familiale chez les Canadiens-Français.

La famille canadienne est l'asile de la paix, de la gaîté, de l'entrain, de la bonne humeur. Elle se suffit à elle-même. De

là cette répugnance des Canadiens pour les clubs. Leur recrutement chez nous se heurte à la mère qui rêve de garder autour de soi ses enfants.

A cause de ces ruches bruyantes où s'agite tout un petit monde, les fêtes canadiennes, fêtes religieuses, fêtes familiales, fêtes amicales, sans compter les *fricots* légendaires, ont un aspect qui charme et qui émeut.

Nulle part ailleurs, de façon aussi générale, on ne remarque un attachement semblable.

Tous connaissent le fameux dictionnaire généalogique de Tanguay, travail de géant et où se trouve retracée la filiation de toutes les familles canadiennes.

Avec quelle noble fierté chacun remonte à l'ancêtre, parti des provinces de France, Touraine, Anjou, Normandie; avec quelle assurance chacun peut établir les ramifications de sa parenté, jusqu'à nos jours.

Combien ont même dessiné leur arbre généalogique, où apparaissent les quartiers d'une noblesse populaire et campagnarde unique au monde.

Nos Canadiens ont conscience de leurs origines et ils affrontent sans crainte l'insolence d'intrus qui affectent de les ignorer.

*
* *

Il existe enfin une autre caractéristique dont nous ne sommes peut-être pas assez fiers. Il s'agit du rôle joué par la femme dans nos destinées.

L'émigration féminine au Canada a été de premier choix. On triait sur le volet les femmes et les filles destinées à la colonisation. Tel était le vouloir du roi, telles étaient les préoccupations des ministres, si forte était l'influence exercée par l'Église, tant et si bien que l'on renvoyait impitoyablement en France « celles qui faisaient parler d'elles ».

On ne louera jamais assez la vaillance de la Canadienne devant la maternité, comme son labeur incessant au sein de la famille.

Sa dignité, que voile sa modestie, aux yeux étrangers, la met en toute première place, dans l'expansion merveilleuse du peuple canadien.

*
* *

Qu'il y ait des ombres à ce tableau, personne n'en doute.

En nous tenant à distance d'un optimisme béat ou d'un pessimisme outrancier et dissolvant, nous pouvons soutenir que la famille canadienne est encore solide. Nous possédons un moyen puissant de résistance et de survivance. Ce moyen, il dépend de nous d'en user. Il n'est au pouvoir de personne de nous en déposer.

Richesse, crédit, majorité, mauvaise foi se heurteront et se briseront contre

le rempart de la famille. Encore un coup, nous n'avons qu'à vouloir.

Un mot de Lamartine pourra servir de conclusion: « L'individu passe, la famille reste. »

La paroisse

Esprit de famille, de famille catholique, esprit paroissial, voilà les deux pôles de l'existence canadienne.

La paroisse n'est que l'accroissement normal, naturel de la famille.

La paroisse canadienne, c'est le roc contre lequel est venue se briser la tempête.

D'autres races ont bâti sur le sable : confort, luxe, richesse sont des assises éphémères, qui tôt ou tard sont submergées par l'ouragan.

La paroisse, l'esprit paroissial des Canadiens-Français, esprit unique au monde, demeure la citadelle qui a bravé et bravera tous les assauts.

On rencontrera, de-ci de-là, des paroisses florissantes ; nulle part la vie de tout un peuple ne se concentre dans la paroisse comme chez nous.

C'est par la paroisse que le peuple canadien a traversé sans encombre les sombres années qui ont suivi la cession du Canada à l'Angleterre, c'est par elle qu'il a survécu.

A la conquête, la paroisse est supprimée par le vainqueur. Du moins il le croit.

En pratique, rien n'a été changé.

Elle a continué par elle-même à subsister, telle que l'organisèrent Laval et Saint-Vallier.

Au besoin, la dîme aurait été maintenue: de légale elle serait devenue volontaire.

Le curé demeure le chef, l'arbitre, le juge. Devant lui se dénouent les conflits.

La paroisse vit en marge de l'autorité anglaise; elle échappe à son contrôle.

*
* *

La paroisse, pour le Canadien, est centre de vie religieuse et civile.

Il y a le hameau, la commune, le bourg pour les autres; pour le Canadien, il y a la paroisse.

Les Canadiens ont obéi comme les autres au besoin de se rapprocher, de se toucher les coudes, de se sentir vivre.

Ils se groupent, suivant les lois géographiques, d'après des intérêts identiques, en vue de se protéger, par amour de voisinage.

Ils aiment la société, ils aiment se rencontrer, ils aiment communiquer leurs impressions, leurs sentiments, leurs espoirs.

La paroisse canadienne, en dehors des villes, comprend le village et la campagne, sauf pour l'Acadie où l'église s'élève seule en pleins champs.

Groupement politique, civil, familial, religieux.

Autour du clocher, près du vieux cimetière, gravitent les maisonnettes, s'échelonnent les fermes.

La paroisse, encerclée par des limites territoriales, est à la fois une circonscription religieuse et civile.

Religieuse, ses conditions d'existence sont déterminées par le droit canon, interprété par l'évêque, appliqué par le curé.

Elle est, surtout et avant tout, un organisme religieux.

Au curé appartient d'administrer le baptême, d'entendre les confessions, de distribuer la communion, de célébrer la messe, de présider les cérémonies liturgiques, de publier les bans, d'assister au mariage, d'ensevelir les morts.

Au curé incombe la tâche d'instruire, de diriger ses ouailles.

*
* *

Civile, c'est-à-dire reconnue par le gouvernement, la paroisse constitue une véritable corporation.

Sa constitution est déterminée par une double législation canonique et civile où sont stipulées les conditions financières, dîme, casuel, répartitions, offrandes, à charge pour la fabrique et le curé de reddition des comptes à l'évêque.

Dans aucun pays la paroisse ne jouit d'une aussi large autonomie, d'une plus grande liberté.

Dans aucun pays on ne lui fait autant d'honneur et de confiance.

Par exemple, l'Église et l'État lui confient le droit de tenir les registres, qui, ainsi, ont force de loi dans les deux domaines.

Si à l'Église appartient la nomination du curé, à l'État revient de le reconnaître, non comme un fonctionnaire, mais comme un rouage nécessaire dans la vie nationale.

L'originalité, la solidité de la paroisse repose sur ce fait que les deux courants religieux et civils se compénètrent, se

prêtent main-forte, sont reconnus de tous. Il en résulte une merveilleuse et robuste unité.

Il n'y a pas si longtemps qu'elle se suffisait à elle-même. Elle possédait ses industries domestiques: charron et forgeron, charpentier-menuisier et voiturier, cordonnier et sellier, le Canadien était tout cela. Il a appris, dans l'exercice de ces métiers, le tour de main, le savoir-faire, la dextérité, l'esprit d'invention qui le caractérisent encore. Dans la paroisse encore, la femme tissait la toile, la laine, l'étoffe, *l'étoffe du pays*.

*
* *

Cette unité s'affirme par la communauté de vues et d'aspirations.

C'est pour cette raison qu'on ne rencontre guère dans ces paroisses de mariages mixtes.

Si le fait se présente dans les villes, il est dû à ces générations veules à qui

sourit la capitulation et que n'effraie pas l'apostasie, trop souvent le lot des transfuges.

Dans la paroisse intacte, il y a unité de foi, unité de langue, de sorte que l'enfant, n'étant pas tiraillé en sens contraires, pousse comme une plante saine, en plein terroir.

*
* * *

La paroisse canadienne se présente avec des traits profondément accentués.

Nous sommes au sortir de la messe : les hommes debout s'arrêtent sur la place de l'église ; ils regardent défilier *les créatures*.

Ces mœurs locales, les Canadiens les transportent partout avec eux.

C'est la fin de la messe à l'Oratoire, à Londres. Les fidèles s'en vont, chacun de son côté. Un groupe reste et stationne. Ce doit être des Canadiens. Eh oui ! ce sont des Canadiens.

A Saint-Paul-des-Métis, dans l'Alberta, même spectacle. On se communique les nouvelles. Si le ton se hausse, c'est qu'on parle politique!

Tous se groupent autour d'une tribune rustique: on fait la criée. On vend à l'enchère les denrées, les produits de la terre, les poules, les porcs et le bétail au bénéfice des défunts. Tous se donnent la main. La chaîne des traditions ne sera pas interrompue.

Mœurs paroissiales conservées au sein de l'antique paroisse, mœurs paroissiales transplantées au loin.

Lorsqu'un missionnaire visite les *chantiers*, s'il remarque qu'un groupe est plus bruyant, s'il s'aperçoit que de là fusent des éclats de rire, il se dit: « Bon, il y a là des Canadiens; nous pourrons demain avoir une grand'messe. » C'est un fait que tous possèdent le plain-chant. Grâce à eux, il résonnera dans les grands bois, jusque-là silencieux.

Famille et paroisse, voilà les deux bastions qui défendent la forteresse canadienne.

A nous de comprendre qu'il y a là pour nous un idéal sublime.

Tant que nous y serons fidèles, nous participerons à l'immortalité de l'Eglise.

XII

Conclusion

Conclusion

Quelqu'un demandera peut-être : « Et la conclusion ? »

A proprement parler, ce travail n'en comporte guère. Il ne s'agit pas d'une thèse, mais plutôt d'un exposé objectif qui ne comporte pas de déductions rigoureuses.

Si l'on envisage la question principale, sécession ou indépendance du Québec, une remarque suffira : les champions de l'une ou l'autre solution ne sont pas entrés dans les détails épineux de l'exécution pratique d'un projet qu'à première vue la plupart jugent irréalisable. Voici, par exemple, ce qu'écrit André Chevrillon :

« Au Canada, dans la province de langue française, une forte minorité nationaliste aspire aussi à la sécession. L'idée semble assez chimérique. Trop

d'intérêts communs à la province et au reste du Dominion lui sont contraires. Le Canada anglais ne saurait accepter que la communication avec l'Atlantique lui fût barrée par la présence d'un État étranger à la Fédération. D'autre part, le pays français souffrirait économiquement de son isolement et résisterait difficilement à la poussée venue des États-Unis¹. »

Plusieurs questions ont été abordées : amendements à la constitution, *statu quo* avec améliorations successives, communications par la voie du Saint-Laurent ou par chemin de fer, problèmes financiers, réformes intérieures. L'intention n'a pas été de les traiter à fond, mais en vue d'amorcer l'attention, d'inciter à réfléchir. Il ne faut pas oublier, en outre, que certaines opinions courantes dans plus d'un milieu ont été présentées sans obliger quiconque à les accepter en bloc.

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1936, p. 866.

D'autres viendront sans doute qui feront mieux.

S'il s'agissait de formuler un programme, on pourrait conseiller à tous de contribuer pour leur part à l'essor du Canada, de développer les légitimes aspirations de tout un peuple, de réclamer sa place dans les initiatives de toute sorte qui s'offrent à chacun, d'atténuer ou de faire disparaître tout ce qui entrave la marche en avant des Canadiens-Français, enfin d'exiger de nos compatriotes de langue anglaise la justice intégrale.

Table des matières

PRÉFACE.....	7
I. — COUP D'ŒIL PRÉLIMINAIRE.....	13
Préoccupations de l'heure présente.....	15
État de la question.....	17
Un regard sur le passé.....	23
Un point noir.....	26
II. — AMENDEMENTS À LA CHARTE.....	29
Une première hypothèse.....	31
III. — LE STATU QUO.....	37
Autre attitude.....	39
Un point d'appui.....	43
Les lois de l'immigration.....	45
IV. — SÉCESSION DU QUÉBEC.....	51
Nouvelle orientation.....	53
Attitude de l'Angleterre.....	55
L'attitude du gouvernement fédéral et des pro- vinces.....	60
Sentiments des Canadiens-Français en dehors de la province.....	64
Erreur patriotique.....	68
Aide mutuelle.....	74
Dans le Québec.....	81
V. — L'INDÉPENDANCE.....	87
L'émancipation.....	89
La voie du Saint-Laurent.....	94
La question des chemins de fer.....	96
Les énigmes financières.....	97
La Laurentie.....	98
Perspective d'avenir.....	100

VI. — EST-CE UN ANGLOMANE ?.....	103
Propos qui surprennent.....	105
La suite du monologue.....	108
Le monologue continue.....	111
Explosion.....	114
VII. — L'ANNEXION.....	121
« The best of the world ! ».....	123
VIII. — L'ASSIMILATION.....	127
Une seule race, une seule langue.....	129
Les résistances extérieures.....	132
IX. — NOS DÉFAILLANCES, NOS LACUNES, NOS DÉFICITS.....	133
Les défections.....	135
La classe dirigeante.....	137
La question financière.....	140
X. — VERS L'ASSOCIATION.....	147
Eux et nous.....	149
La France.....	153
L'Église catholique.....	155
XI. — VISIONS D'ESPOIR.....	157
La famille.....	159
La paroisse.....	171
XII. — CONCLUSION.....	181